no ab

69e Année. T. 137. N° 14-15 6-13 Avril 1952

LE

PROGRÈS AGRICOLE

ET VITICOLE

« Je n'hésite pas à nommer des journaux comme le *Progrès Agricole et Viticole* et comme le *Messager agricole* qui appartiennent en quelque sorte à la science, et qu'on pourrait assimiler à des chaires d'agriculture constamment ouvertes et suivies par des milliers d'auditeurs. »

Henri Baudrillart Membre de l'Institut — *Populations agricoles de la France* (Midi). Paris 1893, p 270

15 APR 1952

Direction et Administration : 1bis, rue de Verdun. -- MONTPELLIER

DIRECTION

G. BUCHET J. BRANAS

COMITE DE REDACTION

L. ALABOUVETTE R. LACOMBE J. MILHAU E. NÈGRE

AVEC LE CONCOURS

de Professeurs de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, de Directeurs des Services agricoles
de Professeurs d'Agriculture, de Directeurs de Stations viticoles et œnologiques
et d'un grand nombre d'Agriculteurs et de Viticulteurs

Secrétaire général : E. DE GRULLY, Ingénieur agricole

LE PROGRES AGRICOLE

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

ET FORME PAR AN
2 FORTS VOLUMES ILLUSTRÉS

PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN : FRANCE : 1100 Frs — PAYS ÉTRANGERS : 1500 Frs

LE NUMÉRO : 40 FRANCS

CHANGEMENT D'ADRESSE : 30 FRANCS

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE

LA RÉDACTION, les DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, les ÉCHANTILLONS
les ABONNEMENTS, et les ANNONCES

AU DIRECTEUR DU PROGRÈS AGRICOLE & VITICOLE

1BIS, RUE DE VERDUN — MONTPELLIER

C.C.P. 1786 MONTPELLIER TÉLÉPH. M2 59-76

MACCLESFIELD
S^TE ANNE LA CORNUBIA
BORDEAUX

BOUILLIE
MACCLESFIELD
15% de Cuivre pur
Soc. An. "La CORNUBIA" 15, allées de Chartres, BORDEAUX

VITICULTEURS !

Dans votre intérêt plantez les nouveaux hybrides sélectionnés :
7053 - 8357 - 11.803 ; S.-V. 12-375 ; 18.283 ; 18.315, etc.,
racinés et greffés sur **LOT 161-49** et **Téléki**

ADRESSEZ-VOUS en CONFIANCE aux :

PÉPINIÈRES Jean MALOD, BEROULE & MULATE Gendres & Sucrs
(Pépinières soumises au contrôle phytosanitaire) Avenue de Châteauneuf, **MONTÉLIMAR** (Drôme)
Télégramme : **MALOVIGNE-MONTÉLIMAR** Téléphone : **2-57**

VIGNES AMÉRICAINES
Société VICTORIN CHAVE & Fils
RACINÉS — GREFFÉS — BOUTURES
HYBRIDES 1ER CHOIX & ÉLITE
CARPENTRAS (route d'Avignon) Tél. 4-74

PORCS vifs 25 kgs 5.000 frs pièce
5 pour revendre 16.000 franco
Vente à crédit. Ecr. CHAPELLE, Montluçon.

Jumelez SOUFRAGES et SULFATAGES avec :

Cie BORDELAISE DES PRODUITS CHIMIQUES

SULTOX

"SOUFRE DISPERSÉ par fusion" (50 pour cent de soufre métalloïde)

(à l'état libre adsorbé dans la kaolinite)

ÉCONOMIE, COMMODITÉ, EFFICACITÉ INCOMPARABLES

« LES EVENEMENTS IMPOSENT L'ECONOMIE DU SOUFRE »

Azote
Acide phosphorique
Potasse

associés
dans les

ENGRAIS COMPOSÉS

ÉQUILIBRE - ÉCONOMIE
RENDEMENT

*

Renseignez-vous auprès de votre distributeur

ÉLEVEZ vos POUSSINS sans perte ni maladie

Utilisez le GALLI-VACCIN en comprimés dans la nourriture dès le 1er jour — l'AVICUNYL dans l'eau de boisson. — Vous éviterez les maladies du jeune âge - Pullorose et Coccidiose - Curativement, dès les premiers symptômes de maladie, ajoutez le SULFAVYL à l'eau de boisson.

FAITES-NOUS CONFIANCE.— Depuis près d'un quart de siècle nous sommes spécialisés au service des Aviculteurs.

Renseignements et notice S.B. 58 gratuitement.

LABORATOIRES LISSOT, Pacy-sur-Eure (Eure) - Tél. 24

Nos produits sont en vente:
Pharmacie DIEUZEIDE, 4, rue Maguelone à MONTPELLIER
Dans les meilleures pharmacies, et, à défaut, au Laboratoire qui expédie en toutes quantités par retour du courrier.

CHARRUES VIGNERONNES DIVERSES

pour la motoculture et traction animale

■●■

Etablissements AUBERT

MAISON FONDEE EN 1888

14, rue Toiras, 14 — MONTPELLIER — Tél. M2 61-80

PUITS. Etude, recherche, captage des EAUX souterraines. FORAGES. — GAILLARD, 24, boul. Chave, Marseille. Tél. Garibaldi 17-39.

A VENDRE taureau hollandais inscrit, importe fœtus. Ecrire à Agence Havas, Limoges, sous N° 0283 E.

LINARÈS FRÈRES

SIÈGE et USINES : BERGERAC (Dordogne)

MAISON FONDÉE EN 1845

MATERIEL VINICOLE

Les plus hautes références

PRESSES HORIZONTALES

A EMIETTAGE AUTOMATIQUE

7 MODÈLES

répondant aux besoins de la plus petite exploitation
aux plus importantes

COOPÉRATIVES

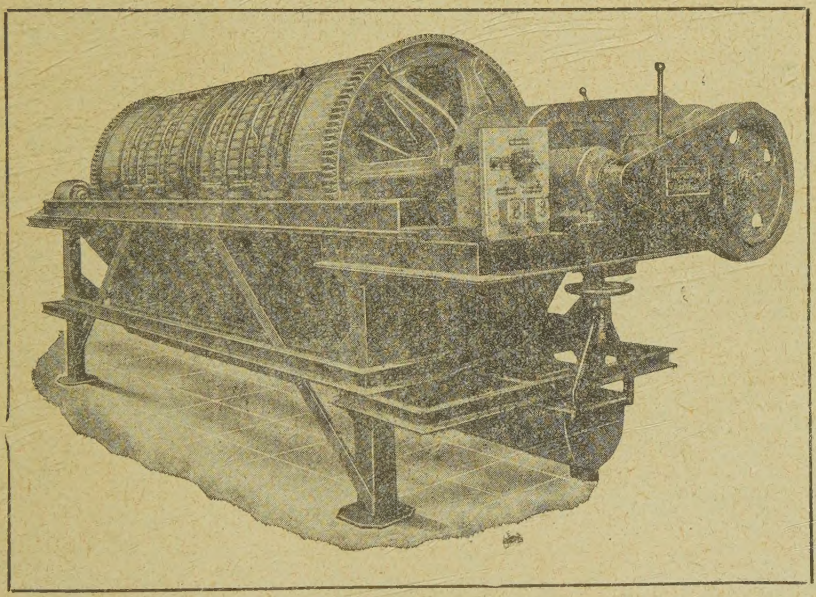

UN SIÈCLE D'EXPÉRIENCE

AU SERVICE DE L'AGRICULTURE

AGENCES & DÉPOTS : DANS TOUTES LES RÉGIONS VINICOLES de FRANCE et AFRIQUE du NORD

TOUS RENSEIGNEMENTS & DEVIS SUR DEMANDE

LE CHANTEJOT

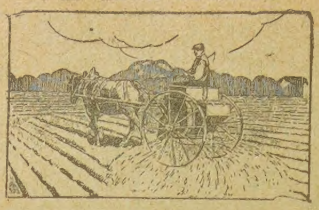

SEMOIRS - DISTRIBUTEURS D'ENGRAIS

BREVETÉS

Le CHANTEJOT pour épandage { A LA VOLÉE, EN BANDES — EN LIGNE

Modèles à voie étroite pour **VITICULTURE**

Le CHANTECOQ à doubles peignes pour Agriculture

Ets SIRAGA, Constructeurs - CHATEAUROUX (Indre)

AGENCE GÉNÉRALE

POUR AFRIQUE DU NORD

OENOCIANINE FORNACIARI

Colorant naturel extrait du raisin Rouge et Blanc — liquide et en poudre pour la coloration de Vin, Vinaigre, Marmelade, Sirop, Liqueur, etc...

Moût concentré de raisin rouge et blanc à 35° Baumé

DR. ING. ALDO FORNACIARI FU RICCARDO

Siège : MILAN, rue Arona, 16 (Italie)

Production - Exportation

EN VITICULTURE

THIOVIT + SANDOZCUIVRE

SOUFRE MICRONISÉ MOUILLABLE à 80 o/o de soufre à l'état libre

OXYDE CUIVREUX MICRONISÉ à 50 o/o de cuivre métal

permettent la préparation instantanée d'une

bouillie mixte

sans adjonction de chaux et ne bouchant pas les jets

Traitement préventif et simultané

efficace - pratique - économique

SANDOZ

contre **OIDIUM** et **MILDIOU**

PRODUITS SANDOZ S.A.

6, rue de Penthièvre - **PARIS (8e)** - Tél. : ANJOU 72-40

Assistant technique régional : M. R. GAYRAUD, 3, rue Rigaud, MONTPELLIER (Hlt). - Tél. : M2 47-79

PÉPINIERES GARONNAISES

Domaine de Bagnols, CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS (Haute-Garonne)

ARBRES FRUITIERS

Spécialités de scions de pommiers, poiriers, pruniers, pêchers, cerisiers dans les meilleures variétés françaises et américaines provenant de greffons d'origine et sélectionnés.

VIGNES

Hybrides producteurs directs — porte-greffes — raisins de table greffés-soudés

— *CATALOGUE ET PRIX-COURANT SUR DEMANDE* —

Viticulteurs ! Négociants en vins !

Tout ce qui concerne la Vigne et le Vin se trouve à votre disposition à

"TOUT POUR LA CAVE"

Fournitures pour chais et distillerie
Matériel viticole - Matériel d'arrosage

F. DUVERNAY, 2, rue Sigorgne

Allo : **11-92 Macon** (S.-et-L.)

Pulvérisateurs-Soufreuses

A GRAND TRAVAIL

Les plus répandus Les meilleurs

FONCTIONNEMENT GARANTI

Etablissements FERRIER

12, Av. Anatole-France — NARBONNE

CONDITIONS SPECIALES ACCORDEES

LA MARQUE

CUPRA

DE QUALITÉ

Au service de l'Agriculture et de la Viticulture

SULFATE DE CUIVRE -- POUDRES CUPRIQUES
OXYCHLORURES DE CUIVRE

NICOTINE

"LA GAULOISE", Société de l'Industrie Chimique

Administration et Vente — 32, rue Thomassin, LYON — TÉL. : GAI. 55-01

Usine — LE PONTET (Vaucluse) — TÉL. : AVIGNON 15-46

TONOL

DÉPIQUE DÉROUGIT, DÉSINFECTE LES FUTS

S.A.F.A.C. 177, rue de Courcelles
Distribué par S.O.C.P.E.
6, rue Saulnier - PARIS (9e)

Cuivre mieux fixé
Pas une goutte perdue

BLEUFIX

MOUILLANT
ADHÉSIF

LA LITTORALE BÉZIERS

69me Année — No 14-15 6-13 Avril 1952

LE PROGRES AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

R. Lacombe. — *Chronique du Machinisme*. — Impressions sur le XXIVme Salon de la Machine agricole. 195
F. de Chabert. — XXIVme Salon de la Machine agricole. 198
A. Cotte. — La culture du coton dans le Midi, en 1951. 201
André Prax. — La lutte contre le morcellement des exploitations agricoles en France. 209
E. Rosella. — Dans la lutte contre les pucerons des arbres, il y a du nouveau. 214
J. Vercier. — Un choix parmi les meilleurs de nos fruits : De l'Estre (aux annonces).
Questions diverses. — **Pierre Larue.** La fin de la tonnellerie. 216
— **V. C.** L'inquiétante question du soufre. 217
Partie officielle. — Note fiscale. 218
Informations. — Organisation européenne des marchés agricoles. — Bénéfices agricoles. — Cycle d'œnologie. — IXme Congrès international des industries agricoles. 218
Bibliographie. — Le Nouveau Larousse agricole. 220
Bulletin commercial. — S. N. C. F. — Bulletin météorologique.

CHRONIQUE DU MACHINISME

Impressions sur le 24e Salon de la machine agricole

Je ne voudrais pas empiéter sur le compte rendu de M. de Chabert que vous allez lire ci-dessous, et qui sera plus technique, mais je ne peux pas laisser passer la principale manifestation française du machinisme agricole sans exposer quelques-uns des faits ou idées qui m'ont frappé en visitant le Salon.

Je tiens à féliciter les organisateurs de l'excellente tenue et présentation de ce Salon ; évidemment ils ont été aidés dans leur effort par les exposants, mais ce sont eux qui ont donné l'impulsion, créé le climat, fait jaillir l'étincelle et ensuite alimenté et orienté le feu ainsi allumé. Mon excellent camarade et ami Jean Delasnerie et M. Gaveau, directeur du Salon, ont été bien récompensés de leurs efforts.

Le succès d'un Salon peut se caractériser en partie par les entrées, puis par l'examen du carnet de commandes des constructeurs.

A ce sujet, voici quelques chiffres : 180.000 entrées contre 155.000 l'an dernier, dont plus de 1.000 étrangers (240 Allemands, 284 Anglais, 157 Belges, etc...). Les commandes ont été nombreu-

ses, quelques exposants ont enregistré pendant ces six jours plus de commandes qu'ils peuvent en satisfaire en une année !

Ceux qui prétendent que la motorisation, partie en flèche à la libération, se ralentit et même subit un échec comparable à celui enregistré après la guerre de 1914-18, doivent à mon avis revoir leurs opinions. L'expérience prouve une fois de plus que lorsque la période est difficile les agriculteurs se tournent davantage vers la motorisation pour être mieux armés pour lutter contre la crise.

Le souci de l'adaptation de l'outil au tracteur s'affirme encore plus. Tous les constructeurs seront convaincus bientôt, je l'espère, que le tracteur agricole n'est pas un engin de traction, mais une véritable machine agricole.

Le moteur produit la force motrice, mais ce qui importe est la façon de l'utiliser au mieux, il peut être « relégué » à l'endroit le moins gênant, derrière, sur le côté, peu importe, un régulateur s'occupera de le faire marcher régulièrement ; ce qui est important, c'est le réglage des outils, la précision et l'opportunité de leur action, le contrôle du travail bien fait, sans attraper des tours de reins, des torticolis ou sans être obligé de fournir des efforts considérables. Il est ainsi essentiel d'avoir à la portée de la main ou du pied la commande du réglage et du relevage des outils tels que l'accélérateur, la direction ou l'embrayage.

La standardisation des outils portés permettant l'interchangeabilité des outils à différents tracteurs, qui paraissait jusqu'à présent irréalisable, commence à se manifester. Ainsi nombreux sont les tracteurs équipés des trois points Ferguson pour la fixation des outils. Evidemment le système Ferguson ne peut être copié, mais nombreuses sont les réalisations qui permettent la fixation des outils Ferguson. Malgré leurs imperfections, ces réalisations marquent un pas en avant vers cette standardisation si souhaitable.

J'ai été agréablement surpris de l'intérêt que portaient les grands constructeurs étrangers au problème vigneron.

Presque tous les constructeurs, même les Américains, les Allemands, les Anglais qui, jusqu'à présent, se désintéressaient de la motorisation du vignoble, car ils prétendaient que c'est un problème impossible ou sans débouchés, sont actuellement convaincus qu'il y a là une place à prendre d'urgence et ont exposé dans un Salon parisien leurs prototypes vignerons en vedette, et nombreux étaient les visiteurs qui s'y intéressaient.

C'est ainsi par exemple que j'ai pu voir le Pony de Massey-Harris, le Farmall F. C. de l'International Harvester, le Ferguson, le Lanz, l'Hanomag, le Deutz, etc..., et que des importa-

teurs connus, comme Bergerat-Monnoyeur, estimant que John Deere et Caterpillar ne se penchaient pas assez sur le problème vigneron métropolitain, construit le petit tracteur à quatre roues motrices indépendantes Minitrac.

La construction du tracteur vigneron à chenilles reste dans sa majorité bien française.

On a parlé aussi de la « Dieselisation » de la motoculture française ; ceci n'est pas encore généralisé.

A noter enfin le nombre considérable de marques de tracteurs ; à ce sujet *l'Argus* précise qu'il y a proportionnellement en France dix-huit fois plus de marques de tracteurs que de marques d'automobiles. Ceci interdit à chaque constructeur d'avoir un réseau de vente bien organisé et bien équipé. Trois solutions me paraissent pouvoir résoudre ce problème :

1° Réduction du nombre de marques et de types. Il y a là certainement un effort à faire, mais ceci est bien délicat à cause des intérêts en présence et de la diversité des exploitations agricoles françaises.

2° Localisation de la clientèle à la région où le tracteur est le mieux adapté. Ceci peut être à conseiller pour les constructeurs régionaux.

3° Représentation par un seul agent important et bien équipé de marques complémentaires. Cette tendance a déjà reçu quelques réalisations, c'est bien. Ainsi il serait intéressant qu'un agent puisse satisfaire presque tous les désirs de sa clientèle et cela d'une façon permanente. Par exemple, les agents de marques étrangères ont intérêt à représenter des marques françaises pour éviter de subir les variations du commerce extérieur. Un représentant de tracteurs à chenilles représentera aussi un tracteur à roues ou bien encore une marque pour les petits tracteurs et une autre pour les gros.

Ceci pose un problème d'approvisionnement en appareils et en pièces de rechange demandant des investissements considérables ; il serait souhaitable alors que certains de ces accords soient patronaux et que tous les agents aient la même polyvalence, de façon que certains frais d'inspection, de publicité ou d'organisation soient communs et même qu'une certaine standardisation soit possible dans les pneus de rechange. Ne citons, pour illustrer cette idée, que les agents Ferguson et Renault, qui vendent tracteurs et toute la gamme d'outils, Bergerat-Monnoyeur (Caterpillar, John Deere, M.A.N., Minitrac), Tractor (Allis-Chalmers, Normag, Saint-Chamond), C.I.M.I.A. (Gloppe, Percheron et outils divers).

Voici, jetées en vrac et sans aucun souci d'ordre ou d'impor-

tance, quelques idées qui me sont venues à l'esprit et que j'aimerais voir se développer au cours des mois ou des années à venir.

R. Lacombe.

LE 24me SALON DE LA MACHINE AGRICOLE

Le XXIVme Salon de la Machine agricole a pu décevoir quelque peu les amateurs de nouveautés sensationnelles, mais la qualité et la diversité du matériel exposé en a fait un des Salons les plus intéressants de l'après-guerre, le volume des affaires traitées en fait d'ailleurs foi.

Cette stabilisation du matériel d'équipement agricole permet de faire plus facilement le point ; nous allons passer en revue les différents secteurs :

LES OUTILS DE CULTURE.

Notons d'abord leur meilleure adaptation derrière les tracteurs, les constructeurs se décident enfin à concevoir non pas des appareils séparés, mais un « tout ».

Généralisation des disques, tant pour les charrues à proprement parler que pour les déchaumeuses lourdes, qu'un dispositif fort simple permet de transformer en appareils pour le labour à plat (machine nouvelle polydisques Marty). Pour les façons superficielles, off-sets et cover-crops à disques se développent de plus en plus, et, dans ce domaine, notons les très belles réalisations des constructeurs français.

Les outils rotatifs commandés par prise de force prennent aussi de l'extension, en plus du Rotavator, maintenant bien connu et fabriqué en France sous licence, notons un appareil analogue construit par une maison française (Chevallier). Parmi ces appareils, une machine nouvelle, le Spirovator, particulièrement destiné au travail de déchaumage et dont les pièces travaillantes sont disposées en spirale, assurant un enfouissement partiel de la paille.

Gros effort en ce qui concerne les outils de culture de la vigne : décavaillonneuses et charrues vigneronnes classiques étaient largement représentées ; parmi les charrues, nous avons remarqué de grosses machines traînées à relevage hydraulique et particulièrement destinées aux vastes vignobles, aux grandes fourrières et plantés large.

LES TRACTEURS.

L'évolution marquée l'an dernier en faveur de la chenille ou des dispositifs adaptables, genre semi-chenilles, semble marquer un temps d'arrêt.

Pour les tracteurs à roues lourds et même très lourds (35 CV. et plus) on adopte de plus en plus le jumelage des pneus arrières pour améliorer l'adhérence, solution efficace, mais un peu encombrante. Le tracteur, lors des labours, est obligé de rouler sur le guéret, mais ce n'est pas un inconvénient dans le cas de labours avec la charrue-bascule ou les charrues polysocs.

Pour les tracteurs « moyens » (15 à 30 CV.) une évolution très nette se dessine vers les dispositifs à quatre roues motrices, tant en France qu'à l'étranger. La construction en série, déjà commencée pour certains de ces appareils, va être entreprise cette année pour d'autres, et, d'ici quelques mois, les agriculteurs auront à leur disposition une gamme de quatre ou cinq modèles qui pour nous, viticulteurs, offrent le gros intérêt d'être étroits (1 mètre environ), très adhérents pour leur poids et plus faciles à diriger en ligne droite que les tracteurs classiques. Ces tracteurs connaîtront vraisemblablement un grand succès dans les années à venir ; parmi eux, citons le Buffle, le Micromax, le Minitrac, le Germinal.

Notons également le développement des tracteurs enjambeurs à roues, en plus du Brandt type tricycle et du Renault-Garnier type side-car déjà connus, nous avons remarqué le Gloppe enjambeur qui offre la particularité de posséder un bâti enjambeur sur lequel on adapte simplement et rapidement le tracteur étroit ordinaire, ce qui permet d'avoir deux tracteurs en un seul. Bien que n'ayant pas été présentés au Salon, il nous faut citer deux nouveaux tracteurs basés sur un principe analogue, le tracteur de l'Union des Coopératives de l'Hérault, construit à partir du moteur et des transmissions de la Jeep, et le montage sur bâti enjambeur du tracteur Ferguson, que vient de réaliser un constructeur de Montpellier, M. Magnard.

Pour les tracteurs plus légers, de 10 à 15 CV. environ, destinés avant tout aux façons superficielles ou aux travaux légers, une évolution se dessine dans le sens amorcé par Allis-Chalmers avec son tracteur type « G » ; il s'agit d'appareils à quatre roues avec moteur à l'arrière, l'avant du tracteur étant constitué par un cadre sur lequel on peut adapter très aisément toute une gamme d'outils. Le conducteur du tracteur voit très bien le travail qu'il effectue, les outils, situés entre les roues, sont moins influencés par les inégalités du terrain et le tracteur, n'ayant aucun organe en porte-à-faux, peut tourner plus court.

Lanz présente, basé sur ce principe, son polyculteur « Alldog », sur lequel on peut adapter toute une gamme d'outils, depuis les herses jusqu'à une arracheuse de betteraves, en passant par un semoir, un pulvérisateur, un épandeur d'engrais, une repiqueuse et une barre faucheuse.

Les Allemands présentaient également un bâti automoteur analogue « construit par Ruhrstahl ».

Dans ce genre de matériel, les Français ne restent pas en retard, et S. I. F. T. présentait un nouveau tracteur de 28 CV., avec moteur à l'arrière, qui permettra des adaptations analogues et qui, plus puissant, permettra d'effectuer en plus des labours.

Pour les moteurs, l'évolution en faveur du Diesel est très nette, et dans une statistique parue dans *l'Argus*, nous voyons que sur les 260 types de tracteurs exposés au Salon, 129 sont des Diesel, contre 94 à essence, 20 au pétrole, 11 semi-Diesel et 3 à l'alcool.

Le Diesel se répand même pour les tracteurs de 15 CV., et il y avait même un motoculteur Diesel de 6 CV., le « Grunder ».

Parmi les motoculteurs, peu d'évolution cette année, persistance des modèles classiques à mancherons et à siège, avec toutefois un développement plus marqué des très petits modèles destinés à la culture maraîchère.

LES APPAREILS DE TRAITEMENT.

Ici, très peu de nouveautés : pulvérisateurs et poudreuses classiques sont toujours largement représentés à côté des atomiseurs, qui semblent marquer le pas. Le développement de ces dernières machines ne peut évidemment intervenir qu'après des progrès dans les produits de traitement ; or, dans ce domaine, l'expérimentation est si délicate et si longue que l'évolution ne peut être que très longue.

Notons cependant des poudreuses légères équipées d'un moteur de 1 CV., pouvant être portées par un cheval ou sur un brancard et ayant des portées utiles de 5 à 10 mètres.

Notons aussi le grand développement et le succès des lance-flammes, ces appareils ayant une gamme d'utilisation très étendue.

LES MACHINES DE RÉCOLTE.

Notons le très grand nombre de moissonneuses-batteuses de toutes tailles qui permettent de résoudre le problème de la moisson dans la plupart des cas. Parallèlement, développement des machines destinées à recueillir la paille : botteleuses, pick-up balers, ramasseurs, élévateurs, etc... Particulièrement dans ce domaine, il faut rendre hommage au gros effort des constructeurs français.

Pour les betteraves et les pommes de terre, rien de bien neuf ; par contre, un net progrès en ce qui concerne les machines à récolter le maïs.

LES SEMOIRS ET ÉPANDEURS.

En ce qui concerne les semoirs, gros effort des constructeurs français en ce qui concerne le maïs ; parmi les semoirs à céréa-

les, notons le semoir Olivier, équipé d'une boîte de vitesses permettant une grande gamme de débits.

Un appareil dont le développement est remarquable est l'épandeur de fumier, machine simple de 3 à 5 tonnes de capacité et qui économise beaucoup de main-d'œuvre. Les constructeurs de tous les pays se lancent maintenant dans la fabrication de ces machines, d'autant plus intéressantes qu'elles peuvent se transformer très facilement en tombereaux ordinaires.

En conclusion, nous pouvons dire que ce dernier Salon se caractérisait surtout par une évolution dans le sens de la qualité et de la facilité d'utilisation, la motoculture est enfin sortie de l'ère des prototypes.

Remarquons enfin que les difficultés d'importation obligent la plupart des constructeurs étrangers à monter des usines en France et à y construire leurs matériels. Personne, je crois, n'a à s'en plaindre, ni les agriculteurs, qui disposeront d'un matériel adapté plus spécialement aux conditions françaises, ni les constructeurs français, qui lutteront maintenant à armes égales et qui ne seront pas à la merci des fluctuations des changes.

F. de Chabert.

LA CULTURE DU COTON DANS LE MIDI EN 1951

(suite)

Conditions culturales (1)

Le coton a généralement été ensemencé dans des terres du vignoble de bonne qualité, assez profondes et irrigables, ou plus souvent dans des jardins maraîchers. Cependant, quelques parcelles ont été placées sur la partie basse de coteaux arrosables seulement par aspersion.

Semis. — Les semis ont été effectués de fin avril à fin mai à la main en poquets distants de 30 à 40 cm. sur des lignes espacées de 1 m. à 1 m. 20.

La majorité des semis (80 % peut-être) ont échoué pour différentes causes souvent conjuguées :

— temps anormalement froid et humide de fin avril et de mai ;

— semis trop profond ;

— semis dans des terres qui souvent se sont fermées en surface sous l'action des pluies, opposant une croûte dure à la sortie des

(1) Les renseignements qui vont suivre ont été recueillis au cours des visites que nous avons effectuées chez des planteurs de coton de l'Hérault et du Gard ou auprès de personnes qui, à des titres divers, se sont occupées de cette question. Le concours de MM. Peyrière, ingénieur en chef et Rolet, ingénieur des Services agricoles de l'Hérault, nous a été particulièrement précieux.

plantules dépourvues de vigueur par suite du manque de chaleur ;

— la réduction à 2 ou 3 du nombre des graines par poquet afin d'économiser une semence souvent payée à un prix excessif (1.800 fr. le kgr.) a été, vu le temps, très défavorable.

Soins d'entretien des plantations. — En moyenne, les plantations de coton ont reçu de 3 à 5 binages dont au moins un sarclage sur la ligne accompagné parfois d'un éclaircissage des poquets de façon à ramener à 2 le nombre de plantes par emplacement. Certains de ces binages étaient effectués en buttant les plantes afin de permettre l'irrigation. En raison du temps, les arrosages ont été peu nombreux : de 1 à 6, ce dernier chiffre paraissant exagéré eu égard aux conditions climatiques de cette année.

La floraison a débuté en juillet dans toutes les cultures et s'est poursuivie fréquemment en l'absence de gel jusqu'à fin novembre. L'ouverture des premières capsules a été constatée courant octobre.

La croissance des plantes a été plus ou moins grande selon la fertilité des sols. Leur taille variait de 50 cm. en terre de vignoble peu profonde, à flanc de coteau, à 1 mètre et plus en terrain maraîcher, profond, très fertile et largement irrigué. Dans ce dernier type de sol, le nombre de fruits par plante était très élevé, jusqu'à 50 ; mais une faible partie de ceux-ci sont parvenus à maturité et ce sont les plantations des terres les moins riches et les moins humides qui ont permis la récolte la plus précoce et la moins échelonnée.

Récolte. — En raison des pluies exceptionnelles tant par leur abondance que par leur fréquence d'octobre-début novembre, l'ouverture des capsules a été très lente et s'est étalée sur une longue période de temps. Afin de soustraire les capsules ouvertes à l'action néfaste des pluies, il a été nécessaire de multiplier les opérations de cueillette. Tel planteur d'Agde a fait sa récolte en trente passages échelonnés de début novembre à début janvier. C'est là certainement un maximum, mais, dans la plupart des cas, la récolte commencée en novembre ne s'est achevée qu'en fin décembre et a exigé plusieurs séances.

Rendements. — Nous disposons de peu de chiffres sûrs concernant les rendements obtenus.

M. Malaval, propriétaire-exploitant à Agde, qui possédait l'une des plus belles cotonneraie de l'année, a récolté sur 65 ares 375 kgr. de coton brut soit environ 600 kgr. à l'hectare. On peut estimer qu'après égrenage, la quantité de fibres obtenue sera de l'ordre de 200 kgr./ha., ce qui constitue un chiffre quelque peu inférieur au rendement moyen des Etats-Unis (285 kgr. pour la période décennale 1937-1946) et comparable à ceux réalisés en Algérie en culture sèche.

Chez M. Ibry, la récolte en coton non égrené a été de 650 kgr./ha., soit en appliquant la proportion de 1/3 : 220 kgr. de fibre, ce chiffre devant, d'après le producteur, être probablement dépassé en raison du faible poids spécifique des graines.

Parasites. — Le coton est, dans la plupart des pays où on le cultive, l'objet d'attaques de parasites redoutables. Cette année, en France,

Photo communiquée par M. Georges IBRY.

Récolte du Coton en 1951, au domaine de Montarels, Aignan-du-Vent (Hérault)

la plupart des cultures ont dû faire l'objet de traitements insecticides. On a constaté parfois à partir de fin juillet-début août des pullulations d'acariens (G. Tetranychus) qui ont provoqué des taches rouges sur le feuillage, avec enroulement et chute de feuilles. Les traitements au soufre ou avec un ester phosphorique (Phosphémol) ont donné d'excellents résultats.

Il a été parfois utile de traiter contre les pucerons. Ce sont là les seuls parasites animaux qui aient, à notre connaissance, commis des dégâts notables. Etant donné qu'on dispose actuellement de produits efficaces la lutte contre ces insectes ne soulève pas de difficultés particulières.

Fin août des flétrissements de plantes avec jaunissement des feuilles ont été constatés dans diverses cultures issues de semences importées d'Amérique. M. Bernaux, assistant au Laboratoire de Pathologie Végétale annexé à la Chaire de Botanique de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, a déterminé la cause de cette maladie. Il s'agit d'un champignon : le Fusarium Vasinfectum (Fusarium Wilt) contre lequel on ne peut se défendre que par l'emploi de variétés résistantes qui ont été développées aux Etats-Unis.

Enfin, à l'automne, l'Alternaria Macrospora, déjà cité, a causé quelques dégâts sur le feuillage dans plusieurs plantations (1).

D'après l'expérience de cette année, dans quelles conditions peuvent être poursuivis les essais de Coton dans le Midi ?

Les résultats obtenus cette année montrent que malgré des conditions atmosphériques défavorables, surtout au printemps et à l'automne, le coton a pu dans le Languedoc Méditerranéen accomplir son cycle végétatif.

De nombreuses cultures ont échoué pour les raisons que nous avons énumérées ci-dessus. Dans celles qui ont réussi, les rendements réalisés sont encourageants. Malheureusement, nous n'avons pas encore de renseignements précis sur la qualité de la fibre récoltée.

Quant au prix de revient de cette fibre, nous dirons plus loin ce qu'il a été et ce qu'il pourrait être.

D'après l'expérience de cette année, voyons dans quelles conditions peuvent être poursuivis les essais de culture du coton dans la région méridionale.

Nature des terres. — Les terres argileuses se croûtant facilement en surface, se ressuyant mal après les pluies paraissent peu favorables à la culture du coton.

Les terres alluvionnaires, profondes, très fertiles, celles actuellement soumises à la culture maraîchère intensive permettent de grosses récoltes, mais qui risquent de ne pas toujours venir à bien parce que trop tardives. Dans notre région située à la limite de l'aire culturale du coton la précocité est une qualité essentielle dans la recherche de la régularité de la production.

(1) Voir sur ce sujet la note publiée par M. P. Bernaux dans le *Progrès Agricole et Viticole*, nos 44-45, du 4-11 novembre 1951.

Le cotonnier ayant une bonne résistance au sel, il serait intéressant de l'essayer dans les terrains salés, fort nombreux dans le Midi Méditerranéen, où il pourrait entrer en assolement avec le riz.

Fumure. — La fumure organique et les engrais azotés, en favorisant le développement végétatif de la plante et en accroissant les rendements possibles, introduisent dans la culture un risque de tardivité. Ils doivent donc être appliqués avec prudence en tenant le plus grand compte de la fertilité du sol.

Préparation du sol. — Elle doit être soignée : travail profond d'été ou d'automne, le coton ayant une longue racine pivotante ; travail superficiel au printemps de façon à avoir une terre propre, bien ameublie et suffisamment souple et divisée en surface. De la finesse de cette préparation dépend pour beaucoup la réussite du semis.

Epoque du semis. — L'étude comparée des exigences de la germination du coton et des données météorologiques fournies par la Station de Bioclimatologie Agricole de Bel-Air, près Montpellier, indiquent que dans nos régions le semis du coton ne devrait guère être effectué qu'à partir du 1er mai. La température de l'air s'établit alors en moyenne à plus de 15° (moyenne 1922-1951), celle du sol à 5 cm. dépassant 17° (moyenne 1928-1951), ce qui constitue des conditions satisfaisantes pour la germination de la graine. De plus, le risque de températures très basses (au-dessous de — 5°) qui n'est pas nul durant la dernière décade d'avril où fréquemment un refroidissement du temps est enregistré, devient alors inexistant.

Il paraît prudent de terminer les semis avant le 1er juin de façon à permettre à la plante d'accomplir son cycle évolutif avant les gelées d'automne.

Exécution du semis. — Il est indispensables de semer peu profondément (3-4 cm. de profondeur) et de recouvrir les graines de terre fine et très meuble. Si la pluie ferme la terre sur le semis, il peut être nécessaire de briser la croûte superficielle avec précaution en utilisant une herse légère.

Dans le cas du semis en poquet, on mettra 5 à 8 graines par trou si les conditions de sol et de climat sont favorables, davantage en terre mal préparée ou par temps froid.

Irrigations. — Bien que le coton ne soit pas une plante exigeante en eau, la pluviométrie est certainement trop irrégulière dans le Midi Méditerranéen pour couvrir les besoins en eau de la plante sans aléas sérieux.

La culture du coton ne doit, en conséquence, être entreprise que dans des terres pourvues de possibilités d'arrosages ; mais les apports d'eau devront être conduits rationnellement afin de réaliser un équilibre satisfaisant entre le développement végétatif de la plante et la maturité précoce de la récolte.

On irriguera lorsque le besoin s'en fera vraiment sentir en évitant tout excès d'eau. Il semble que 3 à 5 arrosages suffiront généralement ; le dernier étant donné vers la fin août.

Ecimage. — Cette opération est certainement utile, sauf peut-être dans les plantations de croissance réduite et de développement précoce ; mais l'époque à laquelle elle doit être pratiquée demande à être précisée expérimentalement. Effectuée trop tôt, elle risque de réduire le rendement en diminuant le nombre de capsules par plante ; faite trop tard, elle a peu d'efficacité.

De plus, elle est très coûteuse en main-d'œuvre. Il serait sans doute préférable de l'éviter en essayant la méthode de culture sur tige unique « single stalk » qui consiste à rapprocher les plantes sur la ligne de façon à réduire le développement végétatif des cotonniers et à favoriser la précocité et l'homogénéité de la fructification.

Variétés. — Des variétés essayées, celles à longues soies de l'espèce G. Barbadense, en dépit de la qualité de leurs fibres seront certainement à rejeter parce que trop tardives.

Chez G. Hirsutum, West Bill, les « Acala », Montarels paraissent intéressantes ; mais, afin de réduire les risques culturaux, on aurait certainement intérêt à faire appel à des variétés résistantes au fusarium malencontreusement introduit dans notre pays et à essayer des types plus précoces.

Si en 1951, le début de l'automne (octobre-première quinzaine de novembre) a été très défavorable par sa pluviosité excessive, en revanche l'absence de gelées à été un facteur favorable à la maturation des fibres.

Les gelées accélèrent certes l'ouverture des capsules ; mais peuvent nuire à la qualité des fibres en s'opposant à leur maturation normale, l'épaississement des parois cellulaires des fibres se poursuivant pendant une certaine période (25 jours et plus) après qu'elles ont acquis leur longueur définitive. Or, des gelées précoces début novembre ne constituent pas un fait exceptionnel dans nos régions, surtout en plaine. Il est donc prudent de rechercher la maturité des récoltes de coton pour cette époque.

S'il est souhaitable d'expérimenter de nombreuses variétés en vue de rechercher des types mieux adaptés à nos conditions climatiques, il convient de ne multiplier en culture qu'un nombre très limité de variétés de façon à présenter à l'industrie une matière première suffisamment homogène.

Lutte contre les parasites. — Afin d'éviter l'introduction et le développement des parasites du coton, il conviendrait de prendre immédiatement les mesures phytosanitaires suivantes :

— interdiction du recépage, pratique prohibée dans la plupart des pays producteurs de coton ;
— réglementation et surveillance des importations et ventes de semences ;
— contrôle des cultures métropolitaines destinées à la production de semences afin d'éliminer de la reproduction les graines provenant de parcelles contaminées.

Aspect économique

Quel est le prix de revient du coton récolté dans le Languedoc en 1951 ?

Sur ce point, les renseignements donnés par les planteurs sont très variables. Pour certains, les frais culturaux à l'ha. seraient de moitié inférieurs à ceux de la vigne ; pour d'autres, ils ne dépasseraient pas ceux du maïs.

Cette dernière estimation nous paraît particulièrement optimiste attendu que si, comme nous le verrons plus loin, les frais de culture du cotonnier peuvent par des méthodes culturales appropriées, se rapprocher de ceux du maïs, la récolte a été beaucoup plus coûteuse et les semences incomparablement plus chères cette année tout au moins.

La culture de M. Georges Ibry citée ci-dessus est revenue d'après les indications fournies par ce propriétaire à 230.650 fr. l'ha. M. Ibry estime qu'avec des semences à un prix normal (360 fr. le kgr. au lieu de 1.800) et sur une grande culture de 10 ha. les frais de production seraient ramenés à 156.000 fr. l'ha.

Chez M. Malaval, à Agde, les frais culturaux du coton ont été du même ordre de grandeur que chez M. Ibry ; exactement 228.020 fr. l'ha. M. Rolet, ingénieur des Services agricoles à Montpellier, en comptant les semences à un prix raisonnable évalue le prix de revient normal d'un ha. de coton avec les techniques culturales mises en œuvre cette année à 161.000 fr. l'ha. environ, se décomposant ainsi :

fournitures : semences (15 kgr.), engrais, fumier. . .	=	54.000 fr.
14 journées d'homme × 742 francs.	=	10.388 fr.
60 journées de femme × 611 francs.	=	36.660 fr.
35 journées d'attelage × 1.700 francs.	=	59.500 fr.
(1 h. — 2 chevaux)		
		161.448 fr.

Cette évaluation (161.000) correspond à celle de M. Ibry (156.000).

Avec les rendements de 600-650 kgr. de coton brut à l'ha., soit 200-220 kgr. de fibres réalisés tant chez M. Ibry que chez M. Malaval, le prix de revient du kgr. de fibre ressort à 700-750 francs.

De fait, il semble que pour les cultures de coton effectuées en France en 1951, le coût de production du kgr. de fibres se situe de 700 à 900 francs en considérant que la valeur de la graine est compensée par les frais d'égrenage sur lesquels nous n'avons pas d'indication jusqu'ici (1).

Or, en février 1952, le coton américain, de variétés analogues à celles cultivées en France, est côté légèrement au-dessous de 500 francs le kgr.

L'écart entre ces chiffres est donc considérable. *Comment le réduire ?*

L'avenir dira ce que peuvent être les rendements du coton dans le Midi de la France en bonne culture et en année favorable ; mais, certains frais de production pourraient être considérablement diminués.

(1) Une égreneuse à scies fonctionne actuellement à Béziers, chez M. Billard-Bringuier.

Outre le prix d'achat de la semence, les dépenses de main-d'œuvre ont été excessives dans bien des cas. Chez tel expérimentateur on a enregistré pour une cotonneraie d'un ha. : 30 journées de travail pour le semis, 30 journées pour le démariage ; 60 chez un autre pour cette dernière opération. Que diraient de ces performances les betteraviers du Nord ou du Bassin Parisien ?

Enfin la récolte a exigé une main-d'œuvre énorme ; pour un ha. : 75 journées de femme et même davantage de sorte que ce travail a couramment absorbé le tiers des frais culturaux.

La mécanisation doit permettre de réduire notablement les frais de culture.

Tout d'abord, le *semis à la machine* s'impose. Certains semoirs à cuillers, les semoirs à maïs ou à haricot peuvent être utilisés avec des graines préalablement traitées à l'acide sulfurique de façon à les débarrasser du duvet adhérent.

Le semis au semoir du coton devra, pour donner de bons résultats, être exécuté dans une terre bien préparée, ce qui ne sera pas toujours facilement réalisé tout au moins chez de nombreux viticulteurs qui n'ont pas l'expérience de tels travaux et qui ne possèdent pas le matériel nécessaire : charrues, disques, croskill, weeder, etc...

Le semis mécanique entraînera donc dans beaucoup d'exploitations viticoles l'achat d'un outillage qui, par ailleurs, permettrait d'améliorer les rendements et la rentabilité des cultures autres que la vigne (céréales par exemple) trop souvent négligées par les viticulteurs.

L'entretien de la culture sera assuré par des houes diverses tirées par un cheval ou un tracteur. Seul sera effectué à la main le démariage combiné avec un sarclage sur la ligne. On peut espérer qu'avec l'entraînement la main-d'œuvre locale arrivera à améliorer considérablement son rendement dans cette opération et se rapprochera des ouvriers betteraviers qui « font » l'ha. de betteraves en sept jours et moins.

En ce qui concerne *la récolte*, avec des conditions climatiques plus favorables, elle serait certainement moins coûteuse. Aux Etats-Unis, on compte avec une main-d'œuvre expérimentée une cueillette moyenne de 100 kgr. de coton par travailleur et par jour.

Est-il possible de mécaniser la récolte ? Les machines de cueillette du coton en service aux Etats-Unis, qu'il s'agisse des « cotton-pickers » ou des « cotton strippers » travaillent correctement lorsque toutes les capsules sont mûres, les plantes ayant perdu leurs feuilles. La chute des feuilles est parfois accélérée par un poudrage à la cyanamide. Cette homogénéité de la maturation n'est atteinte qu'avec certaines variétés et des conditions climatiques favorables (temps sec et ensoleillé, absence de vents violents).

Or, on peut craindre que ces conditions ne soient que rarement réalisées dans le Midi de la France. A Montpellier, les statistiques météorologiques indiquent que le nombre moyen de jours de pluie en octobre n'est pas inférieur à 10. A. Vernet et J. Marger (1) se basant

(1) « La variabilité de la pluie dans le Languedoc Méditerranéen », par A. Vernet et J. Marger. Station de Bioclimatologie Agricole de Bel-Air. *Ann. Agro.* 1946, p. 329.

PRESSOIRS MABILLE

S.A.R.L. Cap. 3.300.000 frc.

Diminuez votre personnel

Doublez le débit de votre Installation

en adoptant l'

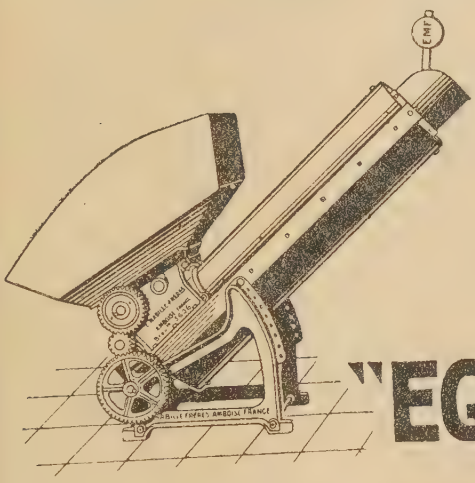

"EGOUTFOR"

Brev. S.G.D.G

MABILLE

FOULOIR-ÉGOUTTOIR-ÉLÉVATEUR À COMPRESSION
À INCLINAISON VARIABLE

SPÉCIAL

pour vendange fraiche et pour marc cuvé

PRESSOIRS MABILLE – AMBOISE – FRANCE

NOTICE FRANCO

R.C. TOURS N°195

PRESSOIRS MABILLE PRESSOIRS MABILLE PRESSOIRS MABILLE

N° 827

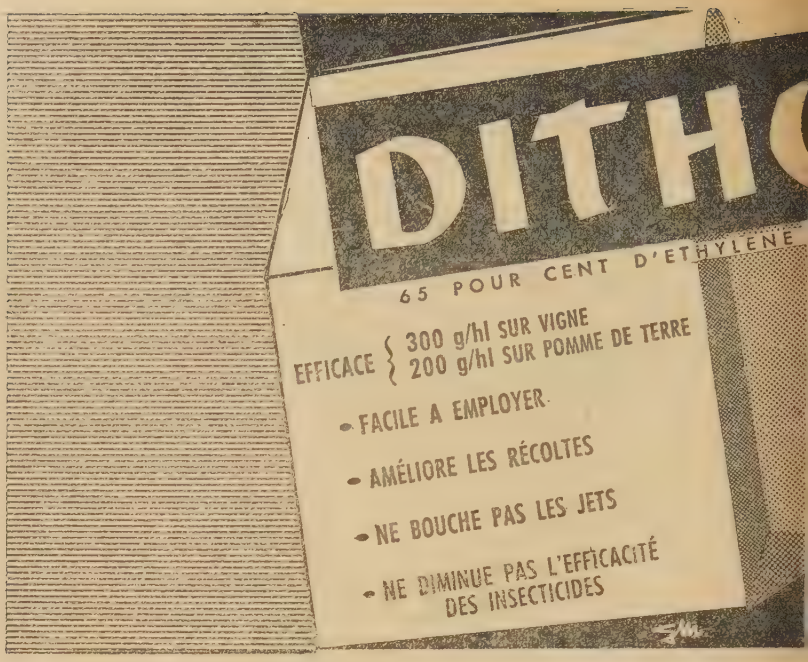

LA POTASSE

EST L'ÉLÉMENT FERTILISANT

QUE VOUS DEVEZ EMPLOYER

LARGEMENT

ACHETEZ TOUJOURS DES ENGRAIS

OU

LA POTASSE

DOMINE FORTEMENT

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER :

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DES POTASSES D'ALSACE

11, AVENUE DE FRIEDLAND - PARIS (8e)

PÉPINIÈRES VITICOLES

Éts Cl. LETOURNEAU

OFFICIER DU MÉRITE AGRICOLE

BURGY près MACON (Saône-et-Loire)

(Un demi-siècle d'existence)

OFFRENT AVEC TOUTES GARANTIES

Toutes variétés de Viniféras de cuve et de table

Les meilleurs Numéros d'Hybrides directs et greffés

Racinés Porte-greffes et Boutures Pépinières

Bois de greffage (provenance Vaucluse, non irrigués)

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS (Renseignements gratuits)

SOUSCRIPTION pour livraison Automne 1952-Printemps 1953

Nous acceptons de livrer avec les greffons fournis par les souscripteurs, des plants de tout 1er choix sur les porte-greffes qu'ils auront choisis : Rip. x Gloire, 101-14, 3309, Rup. du Lot, 1202, 93-5, R. 99, 420-A, 161-49, Téléki 5 BB, 41-B.

Nous consulter à ce sujet. — Conditions spéciales.

GRAPHIS 152

DISTRIBUÉ PAR :

AMAC (TUPIC) 24, AVENUE DE L'OPERA - PARIS-1er
LE FLY-TOX - 22, RUE DE MARIGNAN - PARIS 8e
SOCIÉTÉ COMMERCIALE LAMBERT RIVIÈRE - 16, RUE DE MIROMESNIL - PARIS-8e
LA QUINOLÉINE - 43, RUE DE LIÈGE - PARIS-8e

SOUFRE TRITURE VENTILE

99 o/o de soufre à l'état libre

LE SOUFRE FRANÇAIS

de la

SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE RECHERCHES
ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
10, avenue George-V — PARIS (8e)

Pour le traitement du Mildiou

Cuprofix

POUDRE CUPRIQUE
HYGROSCOPIQUE P.C.H.

15 % de cuivre métal

La poudre qui adhère à la feuille et au grain.

- Economie de main-d'œuvre
- Economie de matière
- Grande rapidité d'épandage

RAFFINERIES DE SOUFRE RÉUNIES
1, PLACE DE LA BOURSE - MARSEILLE

1 siècle d'expérience
dans les traitements ANTICRYPTOGAMIQUES

DOCUMENTATION SUR DEMANDE

PROTEGEZ VOS VIGNES
contre EUDEMIS . COCHYLIS . ALTISES . PYRALES
VERS BLANCS . VERS FIL-DE-FER . CHENILLES ETC

AVEC LES PRODUITS **SOPRA**

DIDICIDE . SOPROCIDE . SOPRA 605

FILIALE SOLVAY Plant Protection

Agents exclusifs
C^ie BORDELAISE DES PRODUITS CHIMIQUES

Agence du Sud-Est
4 RUE VIALA, AVIGNON

La Publicité constitue une documentation intéressante
Ne manquez pas de la lire !

sur les données météorologiques enregistrées pendant une période de 92 années (1852-1945) à la Station de Bioclimatologie agricole de Bel-Air, ont calculé qu'à Montpellier on a cinq chances sur dix de recevoir en octobre plus de 70mm de pluie, quatre chances d'en avoir plus de 90mm, trois chances de dépasser 120mm et une de recueillir plus de 200mm.

D'autre part, on ne saurait passer sous silence le fait que la récolte à la machine déprécie toujours la qualité, facteur par lequel certains espèrent justifier un prix élevé du coton languedocien.

Tout ce qui peut contribuer à rendre la récolte du coton plus précoce et plus homogène doit être mis en œuvre. Dans ce sens, la méthode de culture sur tige unique (« single stalk ») doit être essayée. Elle permet, par ailleurs, le semis et l'entretien mécaniques de la culture et supprime l'écimage.

Certains pensent, avec raison, que les maraîchers méridionaux sont, de par leur formation et l'équipement de leurs exploitations, les plus aptes à réussir la culture du coton. L'important est de vérifier si l'introduction du coton dans leurs systèmes de culture intensifs sera payante. Sera-t-il possible de produire le coton en deuxième culture sur une récolte précoce : pommes de terre primeurs par exemple ?

Conclusions. — Le cotonnier doit être considéré comme une plante sarclée exigeante quant au travail du sol et coûteuse en main-d'œuvre. Dans le Midi Méditerranéen, sa culture n'est possible qu'avec l'appoint d'eau d'irrigation, ce qui restreint beaucoup ses possibilités d'extension.

Malgré les bons résultats enregistrés dans les essais de ces dernières années et dans quelques cultures de 1951, il serait prématuré de dire que la question soit résolue du point de vue technique. Bien des points relatifs à cette culture sont encore à préciser : choix des variétés, fumures, modes de semis, densité et disposition de la plantation, époque du démariage, écimage, techniques de récolte, etc...

Quant au problème économique, nous pouvons dire, reprenant les paroles de M. Lenglen à l'Académie d'Agriculture en janvier 1948, citées au début de cet article, qu'à ce jour « il reste posé dans son entier ».

A. Cotte,

LA LUTTE CONTRE LE MORCELLEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN FRANCE

LE REMEMBREMENT

L'Agriculture moderne est dominée par la recherche des hauts rendements. La mécanisation de la culture est considérée comme le meilleur moyen d'atteindre ceux-ci. Or, en France, il existe un obstacle très grave à la mécanisation : c'est le morcellement souvent excessif des propriétés rurales. Ce morcellement excessif a sa source dans le régime successoral institué par le Code Civil.

Depuis longtemps, les pouvoirs publics se sont préoccupés de cette situation. La guerre de 1914-1918 permit de tenter une expérience dans les régions dévastées. Par suite des ravages causés par les bombardements, il était impossible de rétablir les anciennes limites. Une loi, dont l'application fut limitée aux départements dévastés, ordonne de rendre à chaque propriétaire une exploitation d'égale superficie, mais composée d'un nombre de parcelles le moins élevé possible. Cette loi, dont l'application était obligatoire, donna de si bons résultats qu'une autre loi analogue, mais applicable à l'ensemble du territoire métropolitain de la France fut promulguée. Cette nouvelle loi prévoyait le regroupement obligatoire des parcelles, mais il fallait pour qu'il soit ordonné dans une commune, qu'il soit demandé par les 2/3 des propriétaires possédant les 3/4 des superficies ou les 3/4 des propriétaires possédant les 2/3 des superficies. Cette majorité était rarement atteinte, c'est pourquoi en 1939 un autre projet était à l'étude au Ministère de l'Agriculture. Ce projet, un moment retardé par la guerre, aboutit à la loi du 8 mars 1941 et au décret d'application du 7 janvier 1942. Ces textes élaborés suivant la procédure simplifiée instaurée par le Gouvernement de Vichy furent validés après la libération de la France par l'ordonnance du 7 juillet 1945. Ce sont eux qui sont actuellement en vigueur.

Ils organisent :

1° la Réorganisation Foncière qui prévoit des échanges amiables de parcelles en vue du regroupement des parcelles et de la suppression des enclaves, lesdits échanges pouvant du reste être rendus obligatoires ;

2° le Remembrement qui consiste à remettre fictivement en indivision toutes les terres d'un périmètre déterminé qui peut comprendre plusieurs communes et à les redistribuer entre les propriétaires en redonnant à chacun en superficie et en qualité l'équivalent de ses apports, mais en un nombre le plus réduit possible de parcelles de formes régulières (c'est-à-dire sans enclaves) et le plus rapprochées qu'il sera possible des bâtiments de l'exploitation.

Le vœu de la loi est de réaliser des exploitations d'un seul tenant ce qui, en fait, est rarement réalisé. Néanmoins dans les communes où le remembrement a été effectué des résultats appréciables ont été obtenus.

C'est l'Autorité Administrative, en l'espèce le Préfet, qui décide de l'opportunité de procéder au remembrement dans une circonscription donnée. Les opérations de remembrement proprement dites sont soumises à des Commissions :

1° une Commission Communale présidée par le Juge de Paix du Canton et composée de cinq représentants des administrations ci-après : Génie rural, Services agricoles, Cadastre, Enregistrement, Eaux et Forêts, du Maire de la Commune et de trois représentants des cultivateurs nommés par le Préfet sur proposition du Syndicat agricole ;

2° une Commission départementale qui statue sur les recours formés contre les décisions des Commissions Communales. Présidée par le Président du Tribunal civil, elle comprend cinq représentants agricoles nommés par le Préfet.

Enfin le Conseil d'Etat peut être saisi, mais seulement en cas de violation de la loi ou d'excès de pouvoir ; il ne peut connaître des questions de fait.

Malgré un trouble passager et inévitable, les opérations de remembrement doivent avoir une incidence heureuse sur la modernisation de la culture en France.

DES PRINCIPES GENERAUX QUI DOIVENT PRESIDER AU REMEMBREMENT DE LA PROPRIÉTÉ RURALE

Rappelons que les textes législatifs qui régissent cette matière sont la loi du 9 mars 1941 et le décret d'application du 7 janvier 1942. Ces textes ont été validés par l'ordonnance du 7 juillet 1945.

Le législateur a poursuivi dans l'établissement de sa réglementation un double but :

— d'une part, sauvegarder les intérêts des propriétaires ;

— d'autre part, assurer une répartition des terres plus favorables à la culture.

Les observations qui pourront être faites et les mémoires qui pourront être présentés devront donc porter principalement :

1° sur la détermination qualitative et quantitative des apports de chacun des propriétaires ;

2° établissement d'un plan parcellaire tenant compte des conditions les plus favorables à la culture.

I. — *Apports des propriétaires fonciers*

Pour évaluer rationnellement ceux-ci, il convient tout d'abord de classer et d'estimer les terres. C'est à ce sujet que les arguments fournis par les exploitants auront le plus d'efficacité ; ceux-ci connaissent mieux que quiconque la composition, la nature physique de leurs parcelles. Ils peuvent dire quelles sont les cultures les plus appropriées, donner des détails sur les possibilités d'irrigation, sur le rendement, etc... Il sera bon de fournir des justifications telles que factures, bulletins de pesées établissant l'importance des récoltes recueillies les dernières années.

Le nombre de classes qu'on peut retenir pour les opérations de remembrement est de six pour les terres et de quatre pour les prés.

Le type de chacune des futures classes est représenté par une parcelle étalon pour chaque nature de culture. Après la détermination de la parcelle standard vient celle des zones d'un seul tenant groupant des parcelles ou fractions de parcelles présentant les mêmes qualités de productivité.

On fixe ensuite la valeur de l'hectare de la classe la plus élevée, puis en se référant à celle-ci, la valeur de l'hectare des classes inférieures de façon à établir une certaine correspondance et de pouvoir déterminer par exemple quelle surface de la deuxième classe on peut échanger contre un hectare de la première classe.

Une fois le classement terminé, il ne reste plus qu'à fixer la superficie des terres de diverses classes apportées par chaque propriétaire.

En général, le plan cadastral, à moins qu'il ne contienne trop de lacunes pourra servir de bases de calcul. Si on ne peut utiliser la plan cadastral, il faudra s'en remettre à un géomètre. C'est à ce moment que les intéressés doivent produire les titres desquels résulte la nature exacte de leurs droits. Il conviendra de préciser soigneusement si le propriétaire tient ses biens en propre, en communauté ou en indivision.

Du reste, le Juge de Paix, Président de la Commission Communale, demande au Conservateur des Hypothèques de lui délivrer l'état, ou tableau, des inscriptions grevant les parcelles intéressées du chef des propriétaires actuels et, si ces propriétaires tiennent leurs droits d'une transmission héréditaire ou à titre gratuit du chef des propriétaires immédiatement antérieurs qui seront dénommés.

Le dossier est vérifié par le Génie Rural et une enquête a lieu. Celle-ci est annoncée au moins huit jours à l'avance par voie d'affiche apposée à la Mairie et par une insertion dans un journal du département. En outre, chaque propriétaire et chaque intéressé reçoit une notification.

Ces formalités de publicité portent sur le dépôt des pièces et ont pour but d'attirer l'attention des intéressés sur les transferts de droits qui vont avoir lieu.

L'enquête dure quinze jours et ses résultats sont soumis à la Commission Communale de Remembrement qui statue sur chaque cas sous réserve d'un recours de la Commission départementale.

II. — *Détermination des bases d'après lesquelles doit se faire la nouvelle répartition des parcelles*

C'est l'intérêt économique, la région, l'amélioration de l'exploitation qui doivent servir de bases aux opérations. Les fonctionnaires et géomètres chargés des opérations doivent se placer à un double point de vue : celui des travaux d'intérêt général et celui des opérations de lotissement proprement dites :

a) *Travaux d'intérêt général*. — Ils consistent tout d'abord à assurer dans les conditions les plus favorables la desserte des nouvelles parcelles. Il faut d'abord s'efforcer de supprimer les servitudes de passage et organiser le réseau des chemins principaux qui doivent rayonner autour de l'agglomération et celui des chemins secondaires qui doivent en principe être perpendiculaires aux premiers.

Les terres labourables doivent bénéficier d'une voie d'accès à chacune de leurs extrémités.

La pente du sol sera un des éléments principaux à prendre en considération, car le remembrement laisse subsister les servitudes de l'écoulement des eaux en surface et la pente naturelle commande la direction d'axe des parcelles qui à son tour commande celle des voies d'accès.

Quand le coefficient de la pente ne dépasse pas 5 %, il est admis que la parcelle doit être dirigée suivant la pente ; quand ce coefficient est dépassé, la direction d'axe des parcelles doit être perpendiculaire à la ligne de la plus grande pente du sol.

b) *Lotissement des nouvelles parcelles*. — Le résultat du remembrement doit être un regroupement rationnel et intensif en partant de la notion de « masse de répartition ». Il faut entendre par là, à notre

avis, des zones nettement délimitées par des obstacles naturels ou artificiel tels que cours d'eau, dénivellations, voies ferrées, etc... En principe, il ne doit être établi qu'une parcelle par propriétaire dans une masse de répartition.

Pour éviter des procès en bornage et des difficultés, les nouvelles parcelles devront avoir une forme géométrique, rectangulaire si possible.

En principe, en ce qui concerne les terres arables, aucun des lots nouvellement formés ne doit être éloigné de plus de trois kilomètres des bâtiments d'exploitation. Les terres doivent être le plus possible rapprochées de ceux-ci.

On doit davantage tenir compte des divisions culturales que des divisions foncières.

En partant des principes ci-dessus, on devra aboutir après avoir déterminé la superficie possédée dans chaque classe par chacun des propriétaires, à l'attribution à chacun d'eux d'une superficie de terre équivalente. en valeur de productivité réelle, à celle qu'il possédait avant les opérations.

COMMENT SE DEROULENT LES OPERATIONS DE REMEMBREMENT

Celles-ci ont lieu en trois phases successives :

a) une première phase préparatoire.

b) une deuxième phase consacrée à l'étude des documents et à l'établissement du plan de remembrement.

c) dans la troisième phase a lieu la consécration définitive des travaux accomplis et du nouvel état de chose créé.

C'est la Commission communale qui, après sa création par arrêté préfectoral dirige les opérations.

Elle siège à la Mairie et se réunit sur convocation de son Président à la date fixée par celui-ci. Elle ne peut délibérer valablement que lorsque son Président et quatre autres membres au moins sont présents, dont deux propriétaires. Après une deuxième convocation elle peut siéger quel que soit le nombre des membres présents et en cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante. Il est tenu procès-verbal des séances sur un registre coté et paraphé avec indication des membres présents. Les décisions de la Commission sont affichées à la Mairie dans un lieu apparent.

La Commission communale peut nommer une sous-Commission.

I. — Phase préparatoire

Les travaux de la Commission communale portent d'abord sur la nature et l'étendue des droits de chaque propriétaire sur les immeubles soumis au remembrement et la détermination de l'apport de chacun des intéressés.

L'Etude de la Commission communale porte aussi éventuellement sur les parcelles incultes et abandonnées, destinées à constituer des exploitations familiales ou à être boisées.

Au cours de l'enquête qui a lieu, les interessés peuvent présenter leurs observations et réclamations sur lesquelles statue la Commission communale.

II. — Deuxième phase : Etablissement du plan de remembrement

Lorsque le terrain a été en quelque sorte déblayé, la Commission communale a recours au service d'un expert, en général un géomètre, pour établir un projet de remembrement conforme aux principes généraux énoncés par la loi.

Ce projet est soumis à une enquête et les intéressés peuvent saisir de leurs réclamations, en premier ressort la Commission communale et en Appel la Commission départementale.

Quand tous les recours ont trouvé une solution intervient un arrêté du Préfet qui ordonne le dépôt et l'affichage en mairie du plan définitif.

III. — Troisième phase : Réalisation des mesures de remembrement

L'ingénieur en Chef du Génie Rural avise l'administration des Contributions directes et celle du cadastre des résultats du remembrement en vue de leur incorporation dans les documents cadastraux.

En ce qui concerne les mutations de propriétés et le transport des droits réels, c'est le Juge de Paix, Président de la Commission communale, qui requiert le Conservateur des Hypothèques de faire opérer sur ses registres aux transcriptions et inscriptions nécessaires.

Il est remis à chacun un nouveau titre de propriété et les charges hypotécaires qui pouvaient grever les anciennes parcelles sont transférées sur les nouvelles.

Des fermiers, métayers et autres locataires ont le choix soit de demander la résiliation du bail, soit d'en demander le report sur les nouvelles parcelles acquises par leurs propriétaires.

La prise de possession des nouvelles parcelles a lieu aux dates et suivant les modalités fixées par la Commission communale et dont les intéressés ont pu prendre connaissance en même temps que du plan de remembrement.

Dans la fixation de ces modalités, il convient de tenir compte des récoltes pendantes et de l'amendement des terres. Il est certain que tout exploitant doit récolter ce qu'il a semé et bénéficier des avances de fumure qu'il a pu faire.

A. PRAX.
Docteur en Droit

DANS LA LUTTE CONTRE LES PUCERONS DES ARBRES IL Y A DU NOUVEAU

La lutte d'été contre les pucerons va-t-elle exiger un retour aux anciens insecticides et va-t-elle faire abandonner les insecticides modernes ?

Telle est la question qui nous a été posée par maints correspondants.

De fait, l'expérience de 1951 a montré que quelques semaines après avoir été traités aux insecticides à base de S. N. P. (un des ester phos-

phorique), les arbres étaient parfois plus envahis par les pucerons que ne l'étaient les arbres non traités.

De fait aussi, des arboriculteurs avertis se sont préoccupés d'acheter de la *nicotine* et du *quassia amara*.

A tous nos correspondants rappelons donc :

1° — que pour stopper une attaque brutale de pucerons, en pensant non pas à l'avenir, mais à l'immédiat, les *esters phosphoriques restent supérieurs à la nicotine*.

2° — que l'on peut essayer de réduire les inconvénients de ces produits (destruction des insectes utiles, dévoreurs de pucerons), *en traitant très tôt*.

Conseil pour le printemps :

Traitez très tôt aux insecticides à base de S. N. P. (ester phosphorique) ou de Lindane (isomère γ du H. C. H.) ; vous ne détruirez que peu ou pas d'insectes utiles ennemis des pucerons.

Il y a des spécialités de valeur différente. Préférez les insecticides vraiment actifs, les plus concentrés et les plus mouillants, car, lorsqu'un insecticide n'est pas assez efficace, il tue *d'abord* les pucerons malades ou parasités. Les rescapés sont souvent les pucerons non parasités... qui s'empressent de se multiplier.

Attention, il y a des spécialités dont l'action est plus régulière et plus forte que d'autres de dosage comparable.

Le Quassia amara et la nicotine.

Le *Quassia amara* en copeaux ou en bûchettes et la nicotine vont bénéficier d'un certain retour de mode. Le Quassia reste un bon *antipuceron vert*. La nicotine, un insecticide à conseiller pour les *traitements tardifs* d'été — si on ne veut pas détruire les coccinelles — ; mais les bouillies nicotinées brûlent assez facilement, ne l'oubliez pas.

Il est vrai que certaines spécialités commerciales à base de nicotine sont, à ce point de vue, plus inoffensives que les bouillies mal fabriquées à la ferme en partant de l'extrait de nicotine.

Ces spécialités ont également le mérite fréquent d'être plus mouillantes.

Un dernier conseil avant le départ de la végétation : traitez préventivement aux colorants.

Les traitements de fin d'hiver aux huiles jaunes ou aux colorants jaunes sont actifs contre les pucerons. Cette vérité a été niée ou discutée pendant longtemps et, à mon avis, à tort.

— Trop tard pour traiter maintenant aux huiles jaunes, par contre, avec les colorants sans huile on peut traiter jusqu'à l'éclatement des bourgeons.

Vers Montauban, des arboriculteurs traitent même sur les fleurs qui vont s'ouvrir, ce que nous n'osons toutefois pas conseiller.

Plus on traite tard, plus l'action anti-pucerons est grande ; ce qui explique l'engouement des arboriculteurs des Cabannes et St-Andéol pour les traitements d'hiver tardifs aux colorants jaunes.

Un retour aux insecticides d'autrefois, un retour aux traitements d'hiver, voilà qui caractérise la situation actuelle.

Ceci en attendant que les systémics et les spécifics anti-pucerons aient fait leurs preuves.

Bandol (Var) E. ROSELLA.

QUESTIONS DIVERSES

La fin de la Tonnellerie

En début du siècle, le vin se transportait presque uniquement en fûts de bois de 5 hectolitres environ dits demi-muids et de 2 hectolitres dits barriques, et leurs dimunitifs.

Les consommateurs l'achetaient par demi-barriques. On n'allait guère au-dessous du quart de Bourgogne (60 litres).

Tout est changé. Par exemple le vin d'Algérie fermenté en cuves de maçonnerie quitte les caves en camion citerne pour les ports où des bateaux citernes se remplissent en quelques heures.

A l'arrivée en France, le vin est pompé dans des cuves en béton ou dans des péniches-réservoirs qui remontent les fleuves. Il est à nouveau pompé dans les bassins des caves des négociants qui le livrent ensuite par camions citernes.

Du Midi, les camions rayonnent dans toute la France. Récemment l'un d'eux a perdu sa remorque par suite de rupture d'attelage sur un pont d'Auxerre. Le conducteur ne s'en aperçut que par la facilité avec laquelle il remontait la côte suivante. Cependant la remorque avait défoncé le parapet et s'était retournée dans l'Yonne. Quarante cinq hectolitres s'échappèrent dans l'eau pendant la manœuvre de sauvetage.

Chez les détaillants, le vin est mis en litres ou en bouteilles à partir de barriques qui ne voyagent guère.

Le consommateur ne se soucie plus de l'acheter en petits tonneaux. Il préfère les litres de verre pour les raisons suivantes :

— Non garantie de capacité des fûts ;

— Dérangements à des heures imprévues pour recevoir et rendre les tonneaux ;

— Pourboire aux transporteurs ;

— Diminution de qualité pendant les semaines de vidange du tonneau ;

— Fuite possible du tonneau... ou par le personnel domestique ;

— Absence de cave.

Le temps passé n'est guère plus grand d'aller au magasin deux ou trois fois par semaine que de descendre tous les jours à la cave.

Reste la question de température en été. Or, les vins rouges gagnent à être chambrés pour être bus purs.

Quant aux autres, on les rafraîchit soit en plaçant les bouteilles dans l'eau, soit en mettant de l'eau fraîche dans le vin durant le repas.

Il en résulte que l'industrie de la tonnellerie est en pleine décadence. On signale que Bordeaux fabrique cinq fois moins de barriques qu'avant guerre, que Gaillac ne compte plus que deux artisans tonneliers au lieu de huit.

Le prix des tonneaux a du reste augmenté plus que celui du vin. La fente des bois merrains ne peut guère se faire qu'à la main et laisse beaucoup de déchet.

Les vins de crus seuls vieillissent encore en fûts de chêne. Mais on les met en bouteilles au château.

On peut du reste vieillir sur copeaux comme on l'a toujours pratiqué pour les eaux de vie.

Pierre LARUE.
Ingénieur agronome.

L'inquiétante question du soufre

Bien que la presse technique américaine annonce la découverte de gisements de soufre très importants, dans le delta du Mississipi, à quelque 160 kilomètres au Sud-Est de la Nouvelle-Orléans, qui, dès 1953, avec une extraction annuelle de l'ordre de 500.000 tonnes, résorbera la pénurie en cette matière qui se fait actuellement sentir dans le monde entier ; bien qu'on signale également la mise en exploitation de nouveaux gisements au Mexique, en Equateur et ailleurs encore, l'agriculture française et principalement la viticulture est inquiète pour ses besoins à venir et les renseignements numériques que vient de publier le *Comité du soufre*, à la suite de la conférence internationale des matières premières, de novembre 1951, ne sont pas faits pour apaiser cette inquiétude.

Il est précisé que pour 1952, on prévoit un accroissement des besoins en soufre de l'ordre de 40 % sur les chiffres de 1949, accroissement dû au développement des emplois de l'acide sulfurique, du gaz sulfureux et du sulfure de carbone pour les besoins de l'agriculture et de diverses industries. Or, pour 1949, les chiffres de consommation avaient été les suivants répartis suivant les principaux emplois :

fabrication de l'acide sulfurique. .	3.540 milliers de tonnes
fabrication des gaz sulfureux. . .	730 milliers de tonnes
fabrication du sulfure de carbone. .	380 milliers de tonnes
emplois agricoles directs. . . .	400 milliers de tonnes
autres emplois.	360 milliers de tonnes

c'est donc pour 1952, un tonnage de l'ordre de 7.600 milliers de tonnes qui serait nécessaire, tandis que les possibilités de production ne sont que de 6.250 milliers de tonnes ; d'où, un déficit sérieux avec sa conclusion logique que tous les pays intéressés doivent prendre des mesures sérieuses pour réaliser des économies et exploiter au maximum les sources dont ils peuvent disposer.

On a bien mis en avant les autres matières productrices d'acide sulfurique qui pourraient améliorer la situation, s'il était possible d'augmenter leur production ; mais, là aussi, on est encore en déficit sur les besoins prévus pour 1952. Les derniers chiffres connus, ceux de 1951, sont les suivants, évalués en tonnes de soufre contenu :

Soufre.	4.410 milliers de tonnes
Pyrites.	4.080 milliers de tonnes
Autres sulfures métalliques. . .	700 milliers de tonnes
Masses épurantes gazières. . . .	200 milliers de tonnes
Anhydrite et autres.	270 milliers de tonnes

soit au total 9.660 milliers de tonnes de soufre, incluses dans diverses matières, qui sont allées à la fabrication de l'acide sulfurique, quand, pour 1952, il en faudrait 10.450 milliers.

On parle encore pour apporter remède à cette situation, des usines en voie de construction utilisant le gypse à la production de l'acide sulfurique ; c'est bien, à notre avis, le seul moyen rationnel de résoudre la question, puisque le gypse est une matière surabondante et que le prix de revient est sensiblement le même qu'à partir de la pyrite si le travail est correct, mais en attendant que cette industrie se soit développée à échelle suffisante, on peut être certain d'avoir à redouter la pénurie du soufre.

V. C.

PARTIE OFFICIELLE

NOTE FISCALE

L'article 69 du Code général des Impôts prévoit que la dénonciation du forfait agricole par le contribuable est valable pour l'année considérée et les deux années suivantes. Dans ces conditions l'agriculteur qui a dénoncé son forfait en 1949 et déclaré son bénéfice réel en 1950 (revenus de 1949) et en 1951 (revenus de 1950) devra s'il dénonce son forfait en 1952 en vue de l'établissement de l'impôt au titre de l'année 1951 sur les bénéfices de la même année, obligatoirement déclarer son bénéfice réel des années 1952 et 1953 et ne pourra opter de nouveau pour le régime du forfait qu'en vue de l'établissement de l'impôt au titre de l'année 1954 (bénéfices de 1954).

— Réponse du Ministre du Budget à la question écrite n° 646 posée par M. Jean Cayeux, dép., *J. O.* du 29 novembre 1951, déb. A. N., p. 8622, 2me colonne.

A. P.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES

Organisation européenne des marchés agricoles — La réunion préparatoire sur l'organisation européenne des marchés agricoles, qui s'est ouverte au Quai d'Orsay le mardi 25 mars à 15 heures, a terminé ses travaux au Palais de Chaillot, le vendredi 28 mars à 11 heures 30.

Les délégués qui ont pris part à cette réunion appartenaient aux quinze pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie.

Les débats ont mis en lumière l'existence d'une volonté commune de favoriser l'organisation des marchés agricoles européens et l'unification progressive de ces marchés.

Cette volonté commune s'est manifestée notamment par la décision, prise à l'unanimité, de convoquer à Paris une Conférence européenne de l'agriculture qui se réunira à la diligence du Gouvernement français au cours de la période comprise entre le 1er juin et le 31 octobre 1952 et dont l'ordre du jour sera le suivant :

1° Exament des résultats des travaux du groupe de travail intérimaire composé d'experts nommés par les gouvernements des pays participants et chargé de la présentation de la Conférence ;

2° Modalités d'organisation des marchés agricoles européens et modalités d'unification de ces marchés ;

3° Structure et pouvoirs des institutions nécessaires pour remplir les fonctions d'organisation et d'unification prévues ;

4° Liens à établir entre la Communauté européenne de l'agriculture et les pays qui, éventuellement, ne pourraient pas participer pleinement à cette Communauté, mais qui accepteraient de s'y associer ;

5° Liaisons à établir entre la Communauté européenne de l'agriculture et les pays tiers associés.

Cette conférence travaillera en liaison étroite avec l'O. E. C. E. et et l'O. A. A. ; les organisations professionnelles internationales de la production, de la transformation et du commerce des produits agricoles seront invitées à participer à ses travaux en qualité d'observateurs ; le projet de convention ou de traité qui pourrait être établi par la conférence sera soumis pour avis, après paraphe et avant signature, à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

—•—

Bénéfices agricoles. — Le tableau des éléments retenus pour le calcul des bénéfices agricoles forfaitaires imposables :

1° au titre de l'année 1950 (revenus de 1950) : culture du tabac.

2° au titre de l'année 1951 (revenus de 1951) : cultures générales et cultures spécialisées ;

est paru au *J. O.* du 29 mars.

—•—

Cycle d'œnologie. — La 78me session des cours et exercices pratiques d'œnologie aura lieu à la station œnologique de Beaune du 21 au 26 avril prochain.

Ces cours sont destinés à donner les connaissances nécessaires pour diriger rationnellement la vinification et la conservation des vins.

Aucun titre ni diplôme n'est exigé.

Pour tons renseignements complémentaires s'adresser au Directeur.

—•—

IXme Congrès international des industries agricoles. — Conformément à la décision prise à Bruxelles en 1950, le IXme Congrès international des industries agricoles se tiendra à Rome du 23 au 31 mai 1951.

Cette manifestation a pour but :

1° l'étude et la discussion des problèmes d'ordre scientifique, technique

et économique intéressant les industries biologiques, agricoles et alimentaires.

2° La diffusion des connaissances scientifiques et des réalisations pratiques acquises dans ces industries.

BIBLIOGRAPHIE

Le Nouveau Larousse Agricole

Depuis de nombreuses années le « *Larousse Agricole Illustré* » était épuisé. On se souvient de cet ouvrage en deux tomes, dont les matières se présentaient par ordre alphabétique : un imposant dictionnaire, dont le succès a été très vif.

Celui qui le remplace est entièrement nouveau. Non plus deux volumes, mais un seul ; non plus un dictionnaire, mais une encyclopédie logique et naturelle. Cette présentation a l'avantage d'éviter les redites, d'entraîner le lecteur à lire son livre de la première page à la dernière, de permettre des vues générales. D'ailleurs un index alphabétique, extrêmement détaillé, donne au *Nouveau Larousse Agricole* toutes les commodités d'un dictionnaire.

Ouvrage nouveau, surtout, par son contenu. C'est à la lumière de la technique la plus moderne que tous les problèmes touchant à l'agriculture y ont été traités un à un. Tous, et sans en excepter un seul ! Ce travail considérable a exigé quatre années et la collaboration de soixante spécialistes, savants doublés de praticiens.

Le résultat est impressionnant. L'agriculture trouve vraiment ici sa somme, à laquelle il semble que rien ne puisse être ajouté : exposés théoriques (ils sont indispensables), tels que ceux concernant l'analyse des climats, la bioclimatologie, la genèse des sols et leurs propriétés physico-chimiques, la génétique, la microbiologie et leurs applications, etc... Mais surtout problèmes concrets, des plus petits aux plus vastes : rotation, assolement, destruction des parasites, greffe, élevage du gros et petit bétail, médecine vétérinaire, comptabilité agricole, etc... Qu'il suffise de répéter : ce livre a réponse à tout !

A l'heure où l'on demande au paysan de produire toujours davantage, voici, mis entre ses mains, un véritable *instrument de travail*, efficace, productif, et qu'on voudrait voir, dans toute exploitation bien tenue, entre la charrue et la hersa...

Le *Nouveau Larousse Agricole* paraîtra par fascicules de 64 pages à partir du 3 avril. Il comprendra 17 fascicules et formera un volume d'environ 1.200 pages, illustré de plus de 2.000 photographies, dessins et schémas.

BULLETIN COMMERCIAL

Commercialisation des vins délimités de qualité supérieure de la récolte 1951 produits dans la Métropole (*J. O.* du 6 avril 1952, page 3647)).

ARRÊTÉ : *Article premier*. — La formalité de l'échelonnement est levée pour les vins pouvant être vendus avec la dénomination « Vins délimités de qualité supérieure ».

Article 2. — .....

MÉTROPOLE. — *Aude.* — Carcassonne (5) : 8°5 à 10°, 275 à 315 ; 10 à 11°5, 310 à 340. — Lézignan-Corbières (3) : 9 à 10°, 290 à 320. — Narbonne (3) : 8°5 à 9°, 280 à 290 ; 9°5 à 10°, 295 à 320 ; 11 à 12°, 330 à 335. Corbières, 11 à 11°5, 330 à 345 ; 10° C. S., pas de cote.

Bouches-du-Rhône. — Arles (5) : 8°5 à 10°, 270 à 310. — Marseille (2) : 8°5 à 9°, 280 ; 9 à 10°, pas de cote ; 10 à 11°, 320 à 325 ; au-dessus de 11°, 340 à 370 ; blancs 8°5 à 11°, pas de cote ; au-dessus de 11°, 360 à 415 ; rosés : pas de cote.

Gard. — Nîmes (7) : 8°5 à 9°5, 285 à 315 ; 9°5 à 10°, 310 à 340 ; 10°5 à 11°5, 335 à 365. Côtes-du-Rhône, pas d'affaires.

Gironde. — Bordeaux (3) : V.C.C., le degré-tonneau : Blanc sec Blayais : 10°, 2.900 ; 10°5, 3.000 ; 11°, 3.200. Blanc moelleux, Entre Deux-Mers : 14°, 4.000.

Hérault. — Béziers (4) : 8°5 à 9°5, 280 à 305 ; 9°5 à 10°5, 300 à 330 ; 10°5 à 12°, 330 à 350 ; rosés et blancs : pas de cote. 10° C.S. : pas de cote. — Montpellier (8) : 8°5 à 9°, 285 à 295 ; 9 à 10°, 295 à 310 ; 10 à 11°, 310 à 335 ; 10° cotation spéciale, 325. — Sète (2) : Vins de pays : 10°, 325 Vins d'Algérie : Alger, 11 à 12°5, 400 à 425 ; Oran, 12 à 12°9, 430 à 440 ; 13 à 13°9, 440 à 460 ; 14° et plus, 470 et plus. Vins de Tunisie, pas d'affaires.

Pyrénées-Orientales. — Perpignan (5) : 8°5, 275 ; 9°, 280 ; 10°, 300 à 310 ; 11°, 320 à 325 ; 12°, 330 à 335 ; 13°, 345 à 350 ; 10° C. S., 305.

Seine-Inférieure. — Rouen (4) : Vins d'Algérie brut : insuffisance d'affaires, pas de cote.

Var. — Brignoles (5) : 10°5 à 11°5, 330 à 345. Rosés et blancs, pas de cote.

Vaucluse. — Avignon (5) : 9 à 10°5, 300 à 330 ; Vins de café, 10°5 à 11°, 400 à405 ; Vins blancs, 9°5, 305 ; Côtes-du-Rhône, 11 à 14°, 480 à 580.

ALGÉRIE. — *Alger* (7) : Premier choix rouges : 10 à 10°5, 325 à 335 ; 11 à 11°5, 325 à 340 ; 12 à 12°5, 325 à 345. Rosés : 10 à 11°, 330 ; blancs : 11°7, 335. Vins avec compensation de prestations d'alcool : 10°, 215 ; 11°5, 230 ; 12 à 12°5, 240 à 250 ; 13°, 260.

Mostaganem (4) : pas de cote.

Oran (4) : 350 à 360.

S. N. C. F.

La S. N. C. F. communique :

A partir du 1er avril, la S.N.C.F. et le Groupement des Exploitants de wagons-réservoirs et des containers-citernes (G.E.W.R.) mettront en application diverses mesures qui *amélioreront très notablement* les conditions de transport des vins par voie ferrée, par envois de 15 tonnes minimum :

— au départ des gares des départements du Gard, de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, de Marseille et de Port-St-Louis-du-Rhône ;

— à destination des gares de Lyon, Saint-Etienne, Bourg et Ambérieu.

Ces dispositions, que permettent sur les dites relations les conditions techniques ferroviaires indispensables à leur réalisation, *seront mises en vigueur à titre d'essai.* Ces mesures comportent :

Une accélération importante des envois. — Une réduction très appréciable du prix de transport par fer. — Un aménagement avantageux du taux de location des wagons-réservoirs. — Possibilité de réaliser le « porte à porte » dans des conditions extrêmement intéressantes.

Pour renseignements détaillés, les négociants intéressés sont priés de vouloir bien s'adresser à M. l'Inspecteur du Trafic S.N.C.F. à : *Nîmes,* téléphone 30-51 ou 30-88 (poste 438). *Alès,* tél. 1-69. *Montpellier,* tél. M 2 67-59 ou 67-60. *Béziers,* tél. 53-44 à 53-46. *Perpignan,* tél. 41-22 ou 41-23. *Marseille,* tél. NA 38-90.

MONTPELLIER — IMPRIMERIE CHARLES DÉHAN

BULLETIN METEOROLOGIQUE — SEMAINE DU 30 MARS AU 5 AVRIL 1932

	DIMANCHE			LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI		
	Θ°		pluie	Θ°		pluie	Θ°		pluie	Θ°		pluie	Θ°		pluie	Θ°		pluie	Θ°		pluie
	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm.	max.	min.	mm
Rennes	11	6	4	10	2	P	8	1	»	8	0	»	9	—1	P	11	—2	»	10	1	»
Angers	16	7	P	11	4	»	8	2	P	8	—2	»	8	0	P	11	0	»	10	1	»
Cognac	17	9	»	16	9	2	15	2	7	4	—1	1	8	0	P	9	3	»	12	1	»
Bordeaux	18	8	P	18	8	P	16	5	11	5	—2	2	9	—1	»	10	2	P	11	—1	»
Tours	17	8	1	13	5	P	10	0	P	6	—1	P	7	—1	1	8	3	»	9	2	»
Nevers	16	8	7	15	7	1	19	0	11	3	—2	P	8	—1	P	8	—2	»	10	1	»
Agen	21	8	P	18	6	4	20	10	6	14	0	11	9	1	P	10	0	»	11	—1	»
Clermond-Ferrand	17	8	13	16	7	2	19	3	9	3	—3	18	7	1	P	6	—3	P	9	0	»
Montélimar	16	12	P	19	9	9	20	12	9	18	0	26	9	2	0	9	2	»	10	1	»
Toulouse	21	9	P	20	7	»	20	11	P	15	0	2	8	0	P	10	1	P	11	—1	»
Carcassonne	21	10	9	19	7	P	18	13	»	18	»	5	9	1	»	»	9	»	10	1	»
Perpignan	25	12	»	20	9	»	20	0	»	23	»	6	11	5	»	10	5	»	13	5	»
Montpellier	16	12	P	16	11	P	16	13	»	19	3	17	11	2	»	11	1	»	13	3	»
Reims	13	6	8	10	2	»	5	0	6	6	—2	»	7	—2	P	8	—1	»	9	1	»
Strasbourg	4	3	6	12	6	1	17	0	5	5	—2	1	5	0	P	8	—1	»	9	—1	»
Dijon	10	5	15	15	8	3	19	1	25	2	—1	P	7	0	»	8	0	»	11	0	»
Lyon	16	8	13	18	9	7	21	12	1	13	0	10	8	1	»	9	—1	»	9	—1	»
Grenoble	17	7	4	18	6	8	22	13	P	18	0	19	7	1	P	7	2	»	8	—2	»
Marseille	18	13	P	17	12	P	19	9	P	19	4	1	10	5	»	10	2	3	15	—2	»
Nice	18	11	17	16	12	11	17	13	»	15	9	P	14	9	2	12	6	P	15	5	P
Ajaccio	25	12	13	17	9	»	24	11	2	19	12	P	18	5	»	13	2	»	15	2	3
.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

DE L'ESTRE

Maturité : Fév.-avril. *Synonymes :* Reinette de Brives ; Comte ; Sainte-Germaine ; Lombard.

FRUIT. — Moyen, conique, obliquement tronqué au sommet, irrégulier, arrondi ou côtelé au pourtour (attaché par 1 ou 2).

Epiderme : lisse, épais, jaune-verdâtre ou citron, lavé ou marbré de fauve ou de roux, parsemé de points ronds ou anguleux, frappé de rose carminé à l'insolation.

Pédicelle : court ou de moyenne longueur, gros.

Cuvette du pédicelle : profonde et étroite, à bord ondulé.

Cuvette de l'œil : peu ou moyennement profonde, côtelée ou mamelonnée.

Œil : moyen, rarement grand, clos ou mi-clos.

Chair : blanche, ferme, un peu cassante, suffisamment juteuse, bien sucrée et parfumée.

Pépins : moyens ou petits, bruns, dans loges étroites et allongées.

Qualité : Bonne ou très bonne.

Remarque. — Cette variété cultivée dans la Creuse et le Bas-Limousin mérite d'être répandue. A condition de traiter les arbres contre la tavelure, les fruits d'un goût agréable, sucrés et de longue conservation, méritent de figurer dans les jardins familiaux.

ARBRE. — Vigueur et fertilité convenables.

Rameaux : moyens ou grêles, assez longs, brun-verdâtre. Lenticelles petites, nombreuses, saillantes, yeux coniques aplatis.

Feuilles : sous-moyennes, arrondies ou obtues, épaisses ; pétiole de deux centimètres.

Bouton à fleurs : conique, moyen, à longs sépales. Floraison tardive.

Remarque. — A conseiller pour arbres à haute tige et gobelets nains, au verger comme au jardin où ils donneront d'excellents fruits. Procéder à la cueillette vers le 5 ou le 10 octobre. Variété bonne pollinisatrice.

J. VERCIER.

Les travaux agricoles et viticoles en avril

Lever du soleil : 5 h. 30 le 1er. Coucher : 18 h. 30.
Entre le 1er et le 30, les jours augmentent de 1 h. 42.
P. Q. le 2 : P. L. le 10 ; D. Q. le 17 : N. L. le 24.

AGRICULTURE. — *Midi* : préparer l'éclosion des vers à soie.
Centre : Herser avoine de mars, topinambours, fèves et fèverolles. Sarcler carottes ; échardonner les céréales d'hiver. Semer orge, choux, betteraves, maïs, moutarde, gesse. Planter houblon. Récolter seigle vert, colza d'hiver. Faire saillir les poulinières ayant mis bas en mars et avril, les vaches et les truies. Pour le gevrage des poulains, voir zootechnie. Les bœufs à engraisser sont conduits dans les herbages. Surveiller les jeunes volailles, leur fournir une alimentation appropriée, riche ; éviter l'humidité.

VITICULTURE. — **A la vigne.** — *Centre :* Continuer labours et plantations ; terminer provignages (hybrides et sols peu phylloxérants) ; exécuter greffes sur tables : se prémunir contre gelées. — *Midi.* — Exécuter greffes sur place ; se prémunir contre gelées ; vérifier appareils et approvisionnements en vue traitements ; rechercher lieux où l'eau s'accumule au moment des pluies : assurer son évacuation rapide : surveiller apparition éventuelle du mildiou sur feuilles basses, près du sol.

AU CELLIER. — Mettre les vins en état de bien supporter les chaleurs ; pour cela, vite terminer les soutirages du printemps et déguster tous les tonneaux. S'il s'en trouve dont le vin est altéré, les traiter sans retard. Avoir soin de mécher préalablement les tonneaux devant servir aux transvasements. Passer en revue les vins en bouteilles pour s'assurer de leur bonne conservation. S'ils laissent à désirer, les remettre en fût et les traiter suivant le mal.

HORTICULTURE. — Terminer les tailles, greffer, bouturer, marcotter, pulvériser les arbres contre les maladies cryptogamiques. Semer sur couche : melon, piment, tomates, concombre, aubergines. Semer en pleine terre : laitue, choux, poireaux, épinard, oignons, persil, pois, haricots hâtifs, oseille, salsifis, scorsonère, navets, carottes. Planter : choux, poireaux, asperges, artichauts, laitues, pommes de terre, fraisiers.

APICULTURE. — Commencer le nourrissage stimulant avec un sirop de la densité de 1.200 grammes le litre obtenu de la façon suivante : on fait bouillir un kgr. de sucre cristallisé et 6 décilitres d'eau, on écume jusqu'au clair et on ajoute un verre de vin et une cuillerée à café de crème de tartre. En donner au commencement tous les trois ou quatre jours de 200 à 300 grammes. Visiter et égaliser les colonies en prenant des rayons de couvains operculés aux fortes pour donner aux faibles. Ajouter des rayons.

BETAIL. — Monte des juments, saillie des porcs. Vente des derniers animaux gras. Donner pailles en attendant nouveaux fourrages. Achever d'engraisser les veaux.

OFFICE NATIONAL INDUSTRIEL DE L'AZOTE

ONIA

SULFATE D'AMMONIAQUE
NITRATE DE CHAUX
AMMONITRE GRANULÉ
NITRATE DE SOUDE
NITROPOTASSE
ENGRAIS COMPLEXES
(azote, acide phosphorique, potasse)

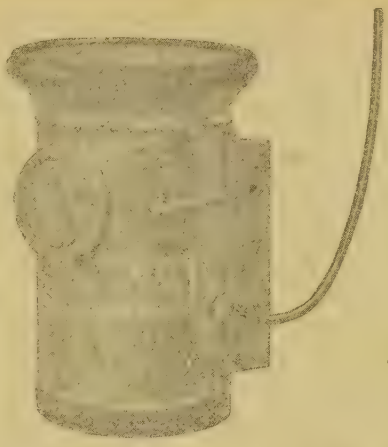

Etablissements MALBEC

1, rue Carlencas. 1
MONTPELLIER (Hérault)

COOPERATIVE AGRICOLE LAURAGAISE

SEMENCES DE PRINTEMPS

FOURRAGES & ENSILAGES

Vesce de Cerdagne - Blé Dr Mazet
Tournesol
Maïs Hybrides de Reproduction
Sorgho sucré Sweet-Sudan

CULTURES SARCLÉES & OLÉAGINEUX

Maïs hybride W. 416
Sorgho nain S. 40
Carthames "inerme" et "N 852"

Tél. 3 9 - 355 - 008 CASTELNAUDARY Tél. 3 9 - 355 - 008

GIRONDE, Domaine 55 ha dont 40 ha vignes Plein rapp. Appellation contrôlée, Exploit. directe ou placement. Régisseur compétent assuré. Logement colons maison maîtres.

Exclusivité :

MAG AGRICOLE

34, rue Tronchet, PARIS (9e)

PORCS vifs, 15 kgs, 3 000 frs pièce. 4 p. 12 000 frs fco portemb. vendu à crédit. Ech. farine VITA gratis RACIA BRIVE.

SANS POISON
SANS ODEUR

Gesarol

INSECTICIDE SPÉCIFIQUE contre les parasites du VIGNOBLE

GESAROL BOUILLIE

Dose d'emploi : 1 kg. par hecto

GESAROL 50

Dose d'emploi : 150 gr. par hecto

36

ARBOREX 1488

POUR

vigne
ET
arbres fruitiers

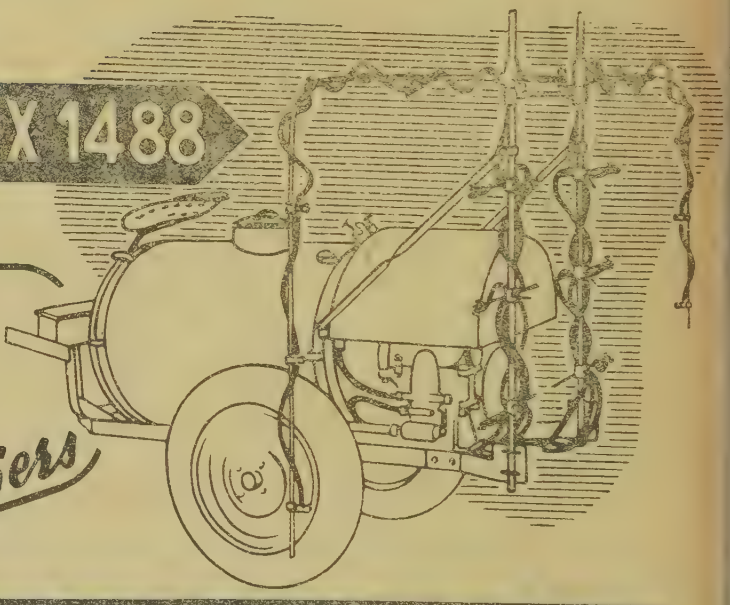

VERMOREL

VILLEFRANCHE-S/SAONE

Sulfate de cuivre anglais!

4 MARQUES

MACKECHNIE
MERSEY
MAPLE
BRISTOL

Garanti 98-100 o/o de pureté
correspondant à 25 o/o minim. de cuivre mét.
conforme à la Norme Française N° U 43-005

●

SOCIÉTÉ ANONYME MACKECHNIE
3, RUE SCRIBE - PARIS - 9e

●

AGENCE GÉNÉRALE EN FRANCE
DE LA
BRITISH SULPHATE OF COPPER
ASSOCIATION LIMITED LONDRES

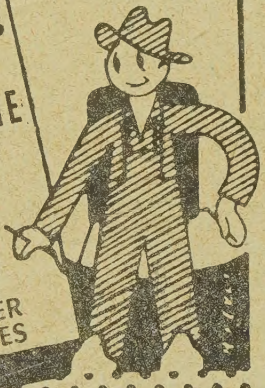

AGENTS POUR LE MIDI DE LA FRANCE :

Etablissements Henri PUGI

5, Allées Paul-Riquet, 5 -:- BÉZIERS

DeLaval

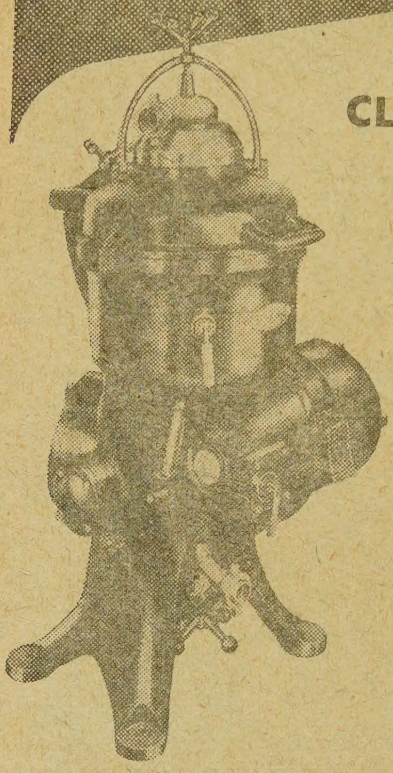

CLARIFICATEURS CENTRIFUGES

POUR
- vins nouveaux
- vins de pressoirs
- vins faits

RÉFRIGÉRANTS RAPIDES
Pasteurisateurs instantanés pour le traitement des vins

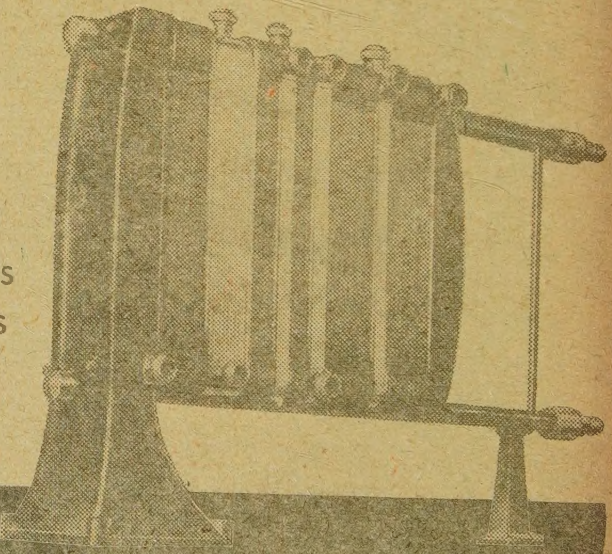

Nombreuses références dans les pays viticoles du monde entier

S.G1

Société ALFA-LAVAL

10, rue Charles-V - PARIS-IV^e^ 7, Boulevard Thiers - ALGER

UN SEUL TOMBEREAU A VENDANGES "BACCHUS"

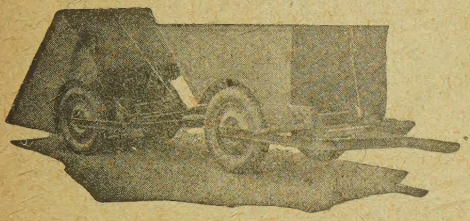

des milliers en service

Toujour copié — jamais égalé

Moins cher à l'achat — Moins cher à l'usage

passez votre commande dès maintenant

Marque déposée — Brevet N° 817.213

Trois modèles : 1.000, 1.500 et 2.000 l.

Surdemande treuil de basculement et freins

PIERRE MONESTIER, CONSTRUCTEUR,

— CASTELNAUDARY (Aude) —

hypermicrover 100 L.

POMPE 2 PISTONS

DEBIT 13 LITRES MINUTE

MOTEUR 2 TEMPS 1 CV 1/4

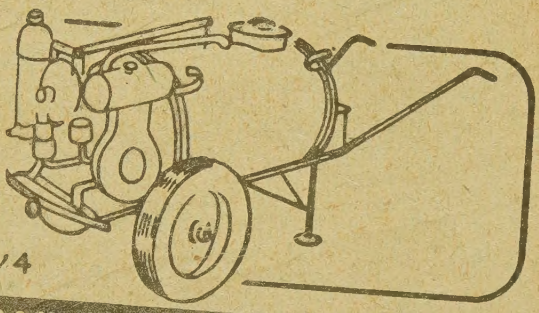

PULVERISATEURS POUDREUSES ATOMISEURS

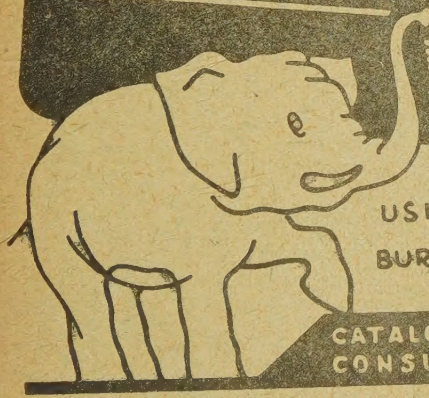

VERMOREL

USINES A VILLEFRANCHE (RHÔNE)

BUREAUX A PARIS 16 Quai du Louvre

CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE

CONSULTEZ NOTRE AGENT LOCAL

La Publicité constitue une documentation intéressante

Ne manquez pas de la lire !

Depuis plus d'un siècle...
au service de l'Agriculture

SCHLŒSING

175, Rue Paradis
MARSEILLE

USINES A : MARSEILLE, SEPTÈMES, ARLES, BORDEAUX, BASSENS

SCHLOCUIVRE
CUPROSTÉATITE
SOUFRE MAJOR
SOUPOR
SCHLOSOUFRE
BOUILLIE SCHLŒSING

•

Toute la gamme des
INSECTICIDES

•

ENGRAIS COMPOSÉS
SUPERPHOSPHATES D'OS
SUPER AZOTÉ ORGANIQUE
SUPER MINÉRAUX

•

USINES SCHLŒSING FRÈRES & CIE — TÉL. : DRAGON 08-74 & 06-87

Directeur de la publication : E. DE GRULLY, Ingénieur agricole.